

**Economics School of Louvain - ESL
Economics School of Namur - ESN**

**Quels sont les effets du développement de
l'économie sociale sur le chômage au niveau local ?**

Analyse empirique basée sur les communes wallonnes

Auteur : Lucas Radoux
Directeur : Muriel Dejemeppe
Lecteur : Marthe Nyssens
Année académique 2020-2021
Master en sciences économiques – 120 crédits – Finalité spécialisée

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier ma promotrice, Muriel Dejemeppe, pour le temps qu'elle m'a accordé au cours de cette année académique. Ses conseils ont été précieux tout au long de la réalisation de ce travail, et plus particulièrement pour la partie empirique.

Mes remerciements vont également à ma lectrice, Marthe Nyssens, qui m'a aiguillé au début de ce projet. Je la remercie aussi pour le temps et l'attention qu'elle consacrera à ce mémoire.

Je souhaite aussi remercier Dorine Muco-wintore de ConcertEs qui m'a permis de compléter ma base de données.

Enfin, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à mes proches pour leur soutien tout au long de ce processus. Ces mots s'adressent particulièrement à ma maman ainsi qu'à Mathilde. La remise de ce travail qui marque la fin de mes études ne peut néanmoins se faire sans une pensée émue pour mon papa et mon frère Thibaut. J'ose croire que de là où ils sont, ils ont pu me donner du courage dans les moments difficiles.

Table des matières

Introduction	7
Partie 1 : Le chômage en Wallonie	9
1.1 Quelques chiffres pour situer le chômage en Wallonie.....	9
1.2 Hétérogénéité géographique.....	10
1.3 Qui sont les chômeurs ? Répartition inégale dans la population.....	12
1.4 Causes du chômage	15
Partie 2 : L'économie sociale	19
2.1 Comprendre l'économie sociale : contexte historique et définitions	19
2.2 L'économie sociale aujourd'hui en Wallonie	22
2.3 L'économie sociale et le marché du travail.....	27
Partie 3 : Analyse empirique	37
3.1 Objectifs	37
3.2 Données	37
3.3 Variables.....	40
3.4 Statistiques descriptives	41
3.5 Méthodes d'estimation	46
3.6 Résultats de base	48
3.7 Analyses de sensibilité	52
3.8 Résumé des résultats et discussion.....	65
Conclusion.....	71
Bibliographie.....	73
Annexes	77

Introduction

Bien que les chiffres relatifs au chômage en Wallonie se soient considérablement améliorés ces dernières années, la situation est toujours hétérogène entre les différentes communes wallonnes. En parallèle à ce phénomène, l'économie sociale qui se différencie sur de nombreux points, notamment au niveau de l'emploi, avec les autres organisations dites d'économie classique prend de plus en plus d'ampleur en Belgique francophone. L'objectif de ce mémoire est donc de comprendre quels sont les liens entre l'économie sociale et le chômage au niveau local. L'idée derrière cet objectif est de déterminer dans quelle mesure le développement de l'économie sociale, bien qu'elle soit composée d'organisations très diverses, pourrait s'avérer être une solution face au taux de chômage élevé observé dans certaines communes.

Afin d'analyser cette relation, nous avons choisi deux variables d'intérêt pour représenter l'économie sociale et le chômage, à savoir le nombre de postes de travail salarié d'économie sociale et le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés. Nous essayerons donc d'estimer l'impact causal d'une hausse du nombre de postes d'économie sociale sur le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés. Etant donné que nous nous intéressons au niveau local, une base de données a été construite à partir de données annuelles au niveau communal. Celles-ci ont été regroupées sous forme de données de panel pour la période allant de 2010 à 2018. A partir de ces données, nous allons estimer un modèle à effets non-observés via la méthode en différence première. Nous allons ensuite tenter de déterminer si certaines catégories de demandeurs d'emploi inoccupés sont plus impactées par une hausse de l'emploi salarié au sein de l'économie sociale.

Ce mémoire se compose de trois parties principales. La première a pour objectif de présenter la situation du chômage en Wallonie de manière chiffrée afin d'illustrer l'hétérogénéité qui subsiste entre les communes et d'identifier quelles sont les principales caractéristiques des individus chômeurs. Nous présentons aussi certaines causes du chômage wallon discutées dans la littérature. Ensuite vient une seconde partie théorique portant sur l'économie sociale. Dans un premier temps nous revenons brièvement sur son histoire et tentons de définir au mieux ce terme. Par la suite, nous présentons via quelques chiffres la situation de l'économie sociale aujourd'hui en Wallonie. Nous clôturons cette partie en présentant des éléments théoriques permettant de mieux comprendre les liens existants entre l'économie sociale et le marché du travail. Un point d'attention particulier est porté sur les entreprises sociales d'insertion qui

semblent avoir un lien direct avec le chômage. La dernière partie est une analyse empirique basée sur des données communales, dont le but est d'identifier quels sont les effets sur le chômage local lorsque l'économie sociale se développe dans une commune. Celle-ci débute par une présentation des objectifs poursuivis et des données récoltées. Ensuite, le modèle empirique utilisé est développé puis les résultats sont présentés. Nous finissons par discuter les résultats obtenus et tentons d'y apporter quelques éléments d'explication.

La conclusion principale de cette étude économétrique est que, au niveau local, le chômage est peu sensible à une hausse de l'emploi dans l'économie sociale, même si nous obtenons un coefficient significatif à un seuil de 5% dans notre estimation de base en différence première. De plus, nous n'avons pas trouvé de différence significative d'effet selon le sexe, le niveau d'éducation ou encore l'âge des demandeurs d'emploi inoccupés.

Partie 1 : Le chômage en Wallonie

Cette première partie présente la situation du chômage en Wallonie et discute de son hétérogénéité tant au niveau géographique qu'au niveau de la population concernée. Elle aborde ensuite certaines causes du chômage wallon.

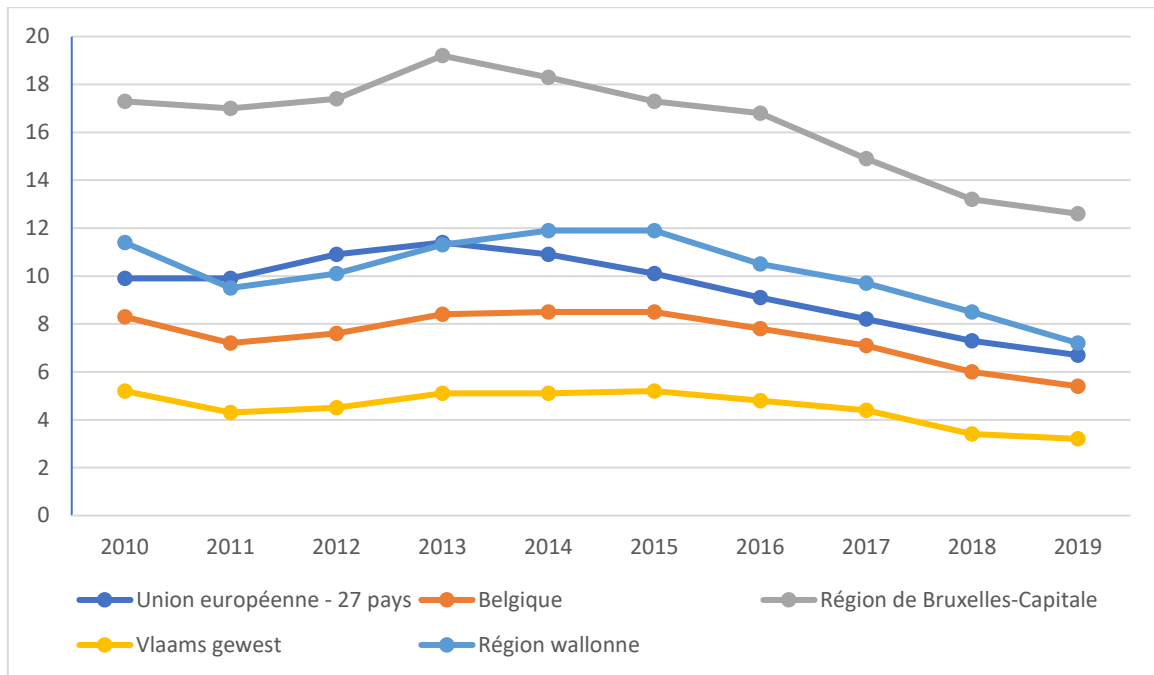
1.1 Quelques chiffres pour situer le chômage en Wallonie

Lorsque l'ONEM recense le nombre de chômeurs en Belgique, il quantifie le nombre de personnes qui bénéficient d'une indemnité de chômage et qui sont demandeuses d'un emploi. Cette notion est importante, notamment pour la sécurité sociale, mais elle ne tient pas compte des personnes ne bénéficiant pas d'une indemnité ce qui peut sous-estimer les chiffres réels du chômage. Il faut donc dépasser la notion de chômage indemnisé pour dénombrer correctement la population en chômage (Dejemeppe & Van Der Linden, 2016). Une définition plus globale est nécessaire. Un chômeur est défini par le Bureau International du Travail (BIT) comme une personne ayant dépassé un âge spécifié qui, au cours d'une période de référence, répond aux trois critères suivants : (a) être sans travail, (b) être disponible pour travailler et (c) être à la recherche d'un travail. C'est la définition du chômage utilisée dans l'Enquête européenne sur les forces de travail (EFT) (Van Haeperen, 2016). Cette définition a notamment pour avantage de permettre d'effectuer des comparaisons internationales.

Le taux de chômage est défini comme le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active. La population active wallonne est composée des personnes résidant en Wallonie, qui travaillent en Wallonie ou ailleurs (population active occupée) ou qui sont sans emploi et à la recherche d'un emploi (population active au chômage) (IWEPS, 2021).

Selon Eurostat (2021), le taux de chômage basé sur les EFT était de 7,2% en Wallonie en 2019. Bien que ce taux soit nettement inférieur à celui de la Région de Bruxelles-Capitale (12,6%), il est supérieur à la moyenne nationale (5,4%) et européenne (6,7%). Le taux de chômage wallon a fortement diminué depuis 2015, mais reste toujours plus de deux fois plus élevé qu'en Flandre (3,2%).

Figure 1.1 : Evolution du taux de chômage entre 2010 et 2019



Source : Eurostat (2021)

1.2 Hétérogénéité géographique

Comme nous l'avons vu précédemment, le taux de chômage en Wallonie est supérieur à la moyenne nationale et européenne. Il existe cependant une certaine hétérogénéité au sein de la région wallonne.

Le tableau suivant présente les taux de chômage par province en 2010 et en 2018. Bien que la situation se soit améliorée pour les cinq provinces wallonnes sur la période étudiée, la province de Liège et du Hainaut sont les deux provinces qui restent les plus touchées par le chômage. Le taux de chômage en 2018 en province de Liège est de 9,3% et celui du Hainaut atteint les 9,8%. Les provinces du Brabant Wallon, de Namur et du Luxembourg sont quant à elles en dessous de la moyenne wallonne qui était de 8,5% en 2018 (Walstat, 2021a).

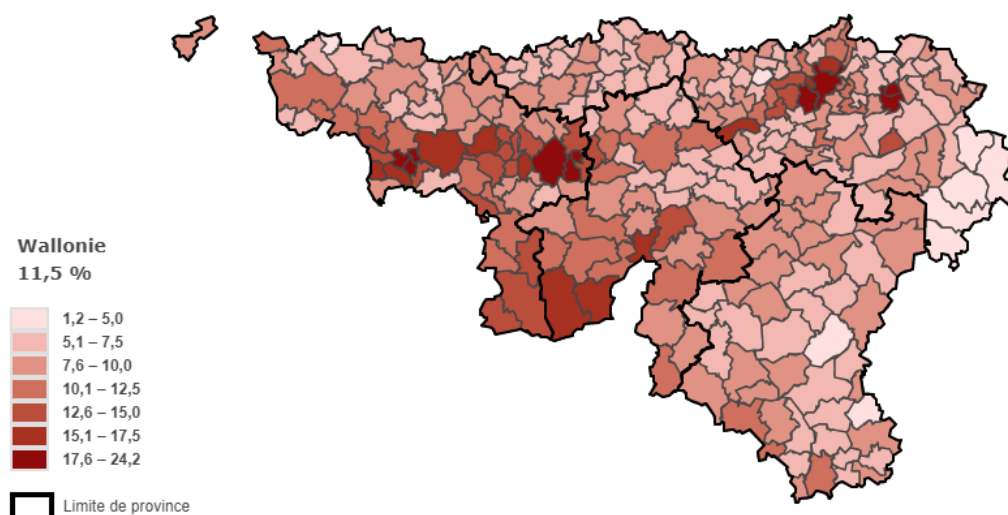
Tableau 1.1 : Taux de chômage par province en 2010 et 2018

Province	2010	2018
Brabant Wallon	7,6	6,1
Hainaut	13,5	9,8
Liège	12,1	9,3
Luxembourg	7,9	5,6
Namur	10,2	7,3
Wallonie	11,5	8,5

Source : Walstat (2021a)

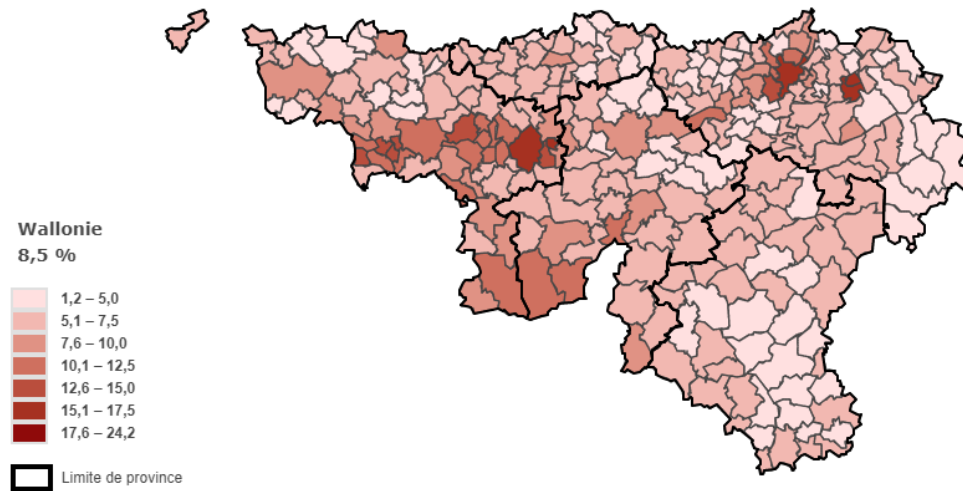
La situation du chômage en Wallonie présente aussi une forte hétérogénéité inter-communale. Les communes les plus touchées en 2018 étaient Liège (16,5%), Dison 16,2%), Farciennes (15,9%) Charleroi (15,4%) et Verviers (15,4%) (Walstat, 2021b). Sans surprise, ces communes font partie des provinces de Liège et du Hainaut. Il semblerait aussi qu'une partie des communes les plus touchées forment une courbe d'ouest en est, ce qui est plus visible sur la carte reprenant les chiffres pour l'année 2010. Cette courbe semble être en lien avec les anciens charbonnages et industries sidérurgiques, nous y reviendrons plus tard lorsque les causes du chômage en Wallonie seront abordées.

Figure 1.2 : Taux de chômage des 15-64 ans (%) 2010



Source : Walstat (2021b)

Figure 1.3 : Taux de chômage BIT des 15-64 ans en 2018



Source : Walstat (2021b)

Jusqu'ici, nous pouvons donc constater que les chiffres du chômage en Wallonie se sont généralement améliorés sur la période étudiée. Malgré cette nette amélioration, le chômage reste toujours très problématique dans certaines communes, principalement hennuyères ou liégeoises. De plus, les chiffres du marché du travail wallon pourraient se dégrader lors des années à venir en raison de la crise liée au Covid-19. Les chiffres provisoires pour l'année 2020 disponibles sur Walstat indiquent une légère remontée du taux de chômage wallon à 7,4%, soit deux points de pourcentage de plus que pour l'année 2018 (Walstat, 2021b). Nous verrons dans la section suivante que, à l'instar du territoire, la population est également touchée de manière hétérogène par le chômage.

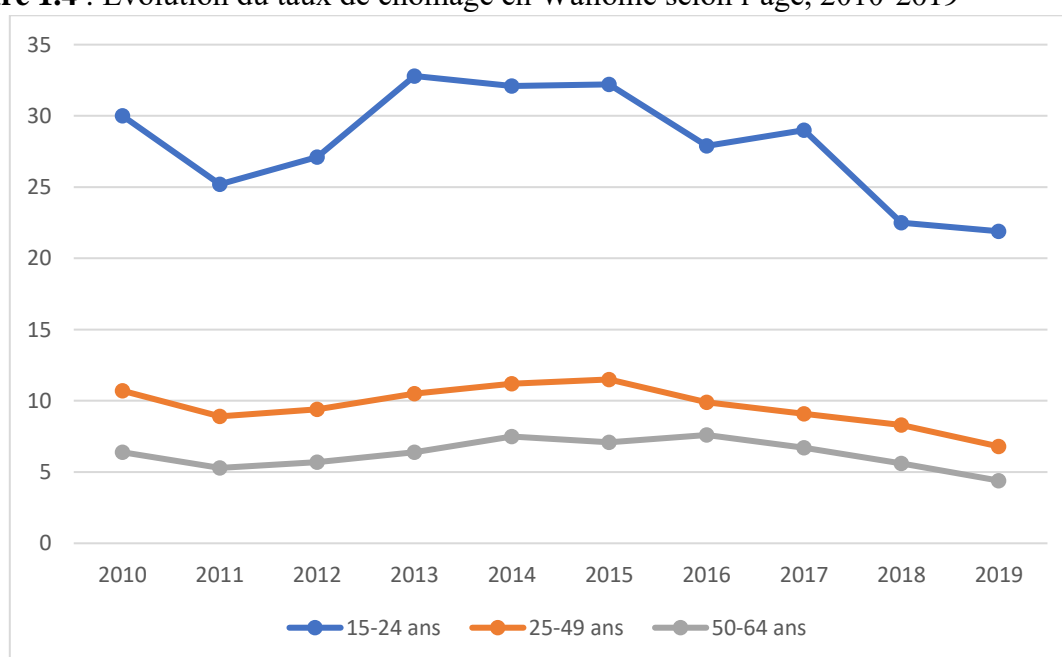
1.3 Qui sont les chômeurs ? Répartition inégale dans la population

Il est évident qu'il n'existe pas un profil type de chômeur en Wallonie : derrière le terme « chômeur » se cachent une multitude de profils, d'individus qui font face à des situations bien différentes selon chacun. Cependant, cette section cherche à identifier quelles sont les caractéristiques principales des chômeurs wallons.

Selon l'âge

Comme en témoigne le graphique suivant, les jeunes wallons sont bien plus fortement touchés par le chômage que les autres tranches d'âge. En effet, les jeunes doivent généralement alterner entre emplois à durée déterminée, emplois partiels ou encore emplois soutenus par des aides publiques et périodes de chômage avant d'accéder à un emploi stable. De plus, leur faible ancienneté sur le marché du travail en fait les principales victimes des fluctuations conjoncturelles : en période de récession, les jeunes, plus souvent sous contrat temporaire que leurs aînés et bénéficiant de moins d'expérience, sont ceux dont les entreprises se séparent le plus rapidement. Malgré tout, la situation des jeunes doit être relativisée car quel que soit la conjoncture, les jeunes chômeurs trouvent plus rapidement un emploi que leurs aînés (Van Haeperen, 2016). A noter que les chiffres sont relativement similaires pour les hommes et les femmes.

Figure 1.4 : Evolution du taux de chômage en Wallonie selon l'âge, 2010-2019



Source : Statbel (2021)

Selon le niveau d'éducation

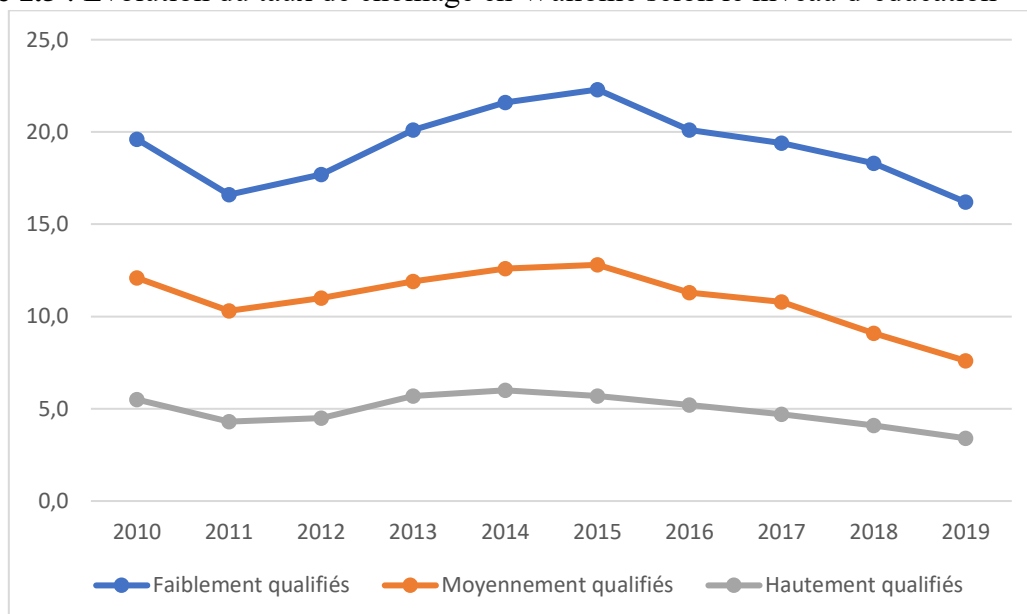
La situation des chômeurs en Wallonie peut fortement varier en fonction du niveau d'éducation. Trois niveaux d'éducation sont considérés : les faiblement qualifiés ont un niveau de diplôme le plus élevé qui correspond au certificat d'études primaires ou de l'enseignement secondaire inférieur, les moyennement qualifiés ont pour niveau de diplôme le plus élevé un diplôme de

l'enseignement secondaire supérieur et enfin les plus hautement qualifiés ont un diplôme de l'enseignement supérieur (université ou haute école).

Les chiffres sont sans appel : les plus faiblement diplômés ont un niveau de chômage trois à quatre fois supérieur aux autres. Pour l'année 2019, les faiblement qualifiés ont un taux de chômage de 16,2%, les moyennement qualifiés de 7,6% et enfin les hautement qualifiés de 3,4% (NBB, 2020). L'année 2019 était une année de bonne conjoncture pour l'économie wallonne, mais malheureusement pour les peu diplômés, leur désavantage par rapport aux autres s'accroît au creux des cycles conjoncturels. Les peu diplômés sont donc doublement pénalisés : d'un côté, ils trouvent plus difficilement un emploi car les entreprises recherchent davantage de travailleurs qualifiés. Ils souffrent d'un plus grand « mismatch de qualification », comme nous le verrons ultérieurement. D'un autre, leurs emplois sont plus instables car ils sont fortement soumis aux fluctuations conjoncturelles (Van Haeperen, 2016).

Néanmoins, comme le souligne Van der Linden (2000), le fait d'être « peu qualifié » est la résultante de mécanismes complexes qui ne peuvent pas être réduits à la seule dimension de la formation, dans la mesure où cette caractéristique est la plupart du temps combinée à d'autres facteurs comme l'appartenance à certaines catégories démographiques.

Figure 1.5 : Evolution du taux de chômage en Wallonie selon le niveau d'éducation



Source : NBB (2020)

Selon le sexe

La situation des femmes face au chômage en Wallonie s'est nettement améliorée ces dernières années. En effet, le taux de chômage des femmes est passé de 12,2% en 2010 à 6% en 2019. Une baisse est aussi observée chez les hommes, mais celle-ci est moins importante puisque leur taux de chômage est passé de 10,9% en 2010 à 8,2% en 2019. En 2019, le taux de chômage était donc légèrement plus élevé pour les hommes que pour les femmes.

Dans la section suivante, nous allons tenter de comprendre quelles sont les causes du chômage en Wallonie.

1.4 Causes du chômage

Le taux de chômage relativement élevé que connaît la Wallonie est dû à plusieurs causes. Selon Dejemeppe et Van Der Linden (2013), deux visions s'opposent pour expliquer le chômage en Wallonie. La première explication serait un manque d'offres d'emploi. La seconde porte plutôt sur la difficulté que rencontrent les entreprises à pourvoir des postes vacants. Bien qu'à priori ces deux visions soient opposées, il semblerait qu'elles soient intimement liées. En effet, recruter représente un coût non négligeable pour les entreprises : gestion des dossiers de candidatures, coût de sélection et absence de production tant que le poste de travail demeure vacant. Il en résulte que si les entreprises ont des difficultés à pourvoir les postes qu'elles ouvrent, elles hésiteront certainement à créer d'autres postes à l'avenir. La rencontre entre l'offre et la demande d'emploi s'opère donc trop difficilement en Wallonie. En parallèle à ce phénomène, il apparaît aussi que la situation actuelle du chômage wallon puisse trouver ses racines dans les crises mondiales survenues lors de la seconde moitié du 20^e siècle qui ont affecté les exploitations charbonnières et l'industrie lourde.

Mismatch de qualification

Une première cause expliquant les difficultés de recrutement est un « mismatch » de qualification (Dejemeppe & Van Der Linden, 2013). En effet, les entreprises ont des difficultés à pourvoir les postes vacants car trop peu de candidats disponibles présentent un profil adéquat pour le poste offert. D'après les entreprises interrogées, les deux facteurs expliquant ce mismatch seraient la réserve limitée de demandeurs d'emploi disposant des compétences appropriées ainsi qu'un nombre trop faible de jeunes qualifiés à la sortie de l'école. Comme le

soulignent les auteurs, ces résultats sont à utiliser avec précaution car seulement 7,6% des entreprises sollicitées lors de l'enquête ont finalement répondu, ce qui entraîne une sur-représentation des secteurs de l'industrie et de la construction ainsi que des entreprises de plus de 50 travailleurs tandis que les secteurs du commerce et du service et les entreprises de moins de 10 travailleurs sont sous-représentées.

Mobilité géographique

Un autre élément expliquant la difficulté de rencontre entre l'offre et la demande de travail en Wallonie est un manque de mobilité géographique des Wallons (Dejemeppe & Van Der Linden, 2013). Une partie des demandeurs d'emploi fait face à de véritables difficultés pour se déplacer, au point que ça empêcherait certains d'entre eux de postuler à une offre d'emploi ou de suivre une formation. D'un côté, la formation au permis de conduire théorique et pratique ainsi que l'achat d'un véhicule personnel représente un sérieux coût financier qui n'est pas toujours possible d'assumer pour un public déjà fragilisé, c'est-à-dire les personnes peu qualifiées ou diplômées ainsi que les jeunes. D'un autre, les limites de l'offre de transports publics ne permettent pas toujours de se rendre rapidement à l'endroit voulu.

Face à cette difficulté de déplacement de la part d'une partie des demandeurs d'emploi, on peut se dire qu'il serait préférable pour les demandeurs d'emploi de trouver un travail proche de leur logement. Malheureusement, les zones riches en emploi sont aussi caractérisées par un prix du logement élevé (Dejemeppe & Van Der Linden, 2013). Les populations plus en difficultés sont donc contraintes d'habiter dans des zones offrant moins d'emploi, tout en rencontrant des difficultés pour se déplacer.

Désindustrialisation

Le déclin de l'industrie lourde traditionnelle est un élément permettant d'expliquer le retard économique de la Wallonie et donc le niveau de chômage élevé persistant. Deux grandes crises ont particulièrement affecté les sources de richesses wallonnes sur la période allant de 1955 à 1975 : il s'agit de la crise charbonnière puis de la première phase de la crise de l'industrie lourde, notamment la sidérurgie. Le déclin historique de l'industrie wallonne observé à cette époque a eu des répercussions sur le tissu productif durant les décennies suivantes, principalement dû à l'effet repoussoir des friches industrielles générées par ces deux crises

(Accaputo, Bayenet, & Pagano, 2006). La plupart des anciens bassins miniers wallons et des industries sidérurgiques sont localisés autour d'une ligne ouest-est allant de Mons à Liège, tout comme une partie des communes les plus touchées par le chômage comme nous l'avions mentionné précédemment. Le taux de chômage particulièrement élevé observé dans certaines communes s'explique donc en partie par le déclin de certaines industries qu'a subi la Wallonie au cours de la seconde moitié du 20^e siècle.

Nous avons vu au travers de cette première partie que la situation du chômage en Wallonie est hétérogène, aussi bien au niveau géographique qu'au niveau de la population concernée : certaines communes présentent un taux de chômage particulièrement élevé et les personnes les plus touchées sont davantage des jeunes et des personnes peu qualifiées. Plusieurs politiques ont été mises en place en Wallonie pour lutter contre le chômage ces dernières décennies. Le but de ce travail n'est pas de les explorer mais plutôt de chercher à savoir si le développement de l'économie sociale pourrait éventuellement être un moyen de lutter contre le chômage au niveau local. La section suivante aura pour but de présenter l'économie sociale en Wallonie et de comprendre quels sont ses rapports avec le marché du travail et le chômage, notamment au niveau local. Nous tenterons ensuite au travers d'une étude empirique de voir si le développement de l'économie sociale a un impact sur le chômage au niveau local et comment cet impact varie selon les différentes catégories de chômeurs discutées précédemment.

Partie 2 : L'économie sociale

Cette deuxième partie est consacrée à l'économie sociale. La première section a pour but de définir ce terme et d'en aborder brièvement l'histoire. La deuxième section présente de manière chiffrée la situation actuelle de l'économie sociale en Wallonie. La dernière section vise à mettre en évidence les liens existants entre l'économie sociale et le marché du travail.

2.1 Comprendre l'économie sociale : contexte historique et définitions

La genèse de l'économie sociale se confond largement avec la lente émergence de la liberté d'association au fil des siècles (Defourny & Nyssens, 2017). Mais c'est au carrefour de plusieurs grandes idéologies du 19^e siècle que s'est forgé le modèle de l'économie sociale. En effet, la notion d'économie sociale puise ses racines dans différentes écoles de pensée : le courant socialiste associationniste qui vise à émanciper les travailleurs d'un « pouvoir capitaliste dominant » ; la tendance sociale-chrétienne qui défend l'idée de solidarité envers les plus défavorisés et qui entend aussi lutter contre l'isolement de l'individu, tare du libéralisme et contre l'absorption de l'individu dans l'Etat, piège du jacobinisme ; la tradition libérale qui, de par la liberté économique qu'elle place au-dessus de tout et sa contestation envers les ingérences éventuelles de l'Etat, encourage les initiatives d'entraide des ouvriers ; et enfin l'école solidariste qui prône le coopérativisme de production et de consommation et qui soutient l'apparition d'organisations fonctionnant selon les principes démocratiques (Persais, 2012). De plus, les différentes composantes de l'économie sociale (coopérative, mutualiste et associative) ont comme point commun l'associationnisme ouvrier du 19^e siècle (Defourny & Nyssens, 2017).

L'expression « économie sociale » proprement dite est apparue en France dans le premier tiers du 19^e siècle mais avec un sens beaucoup plus large qu'aujourd'hui. Ce n'est que durant les années 1970 qu'une conception plus spécifique de l'économie sociale a vu le jour, désignant ainsi l'existence d'un troisième secteur aux côtés du secteur privé capitaliste, dont le but est la rentabilisation du capital, et du secteur public qui cherche à satisfaire l'intérêt général. Ce « troisième secteur » ne possède pas de frontières clairement établies mais il est animé par une dynamique propre et suffisamment originale que pour ne pas être confondu avec les deux autres.

Plusieurs appellations sont utilisées pour le dénommer : « tiers secteur », « économie sociale » ou encore « économie solidaire » (Defourny & Develtere, 1999).

Même si aucune définition commune n'est officiellement adoptée par tous les pays francophones, il semble que la première définition proprement dite de l'économie sociale soit celle élaborée en Belgique par le Conseil Wallon de l'Economie Sociale (CWES) en 1990. Cette définition a été reprise pratiquement telle quelle par un décret du Parlement wallon en 2008 et stipule que par économie sociale, on entend « les activités économiques productrices de biens ou de services, exercées par des sociétés, principalement coopératives et/ou à finalité sociale, des associations, des mutuelles ou des fondations, dont l'éthique se traduit par l'ensemble des principes suivants :

1. Finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit ;
2. Autonomie de gestion ;
3. Processus de décision démocratique ;
4. Primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

Par son action, elle permet d'amplifier la performance du modèle de développement socio-économique de l'ensemble de la Région wallonne et vise l'intérêt de la collectivité, le renforcement de la cohésion sociale et le développement durable » (Décret relatif à l'économie sociale, 2008).

Cette définition a notamment pour avantage de combiner deux approches bien distinctes : l'approche juridico-institutionnelle et l'approche normative.

En ce qui concerne l'approche juridico-institutionnelle, la définition du CWES permet d'identifier clairement quatre formes d'organisations : les associations, les coopératives, les fondations et les mutuelles. Cette définition permet aussi aux sociétés commerciales non coopératives de faire partie de l'économie sociale si elles en respectent les valeurs fondamentales, c'est le cas en Belgique des « sociétés à finalité sociale ». Il convient aussi de signaler que seules les fondations ayant un objectif d'intérêt général font partie de l'économie sociale (Defourny & Nyssens, 2017).

L'approche normative, aussi appelée approche par les valeurs et les principes communs, cherche à identifier les différentes règles et valeurs partagées par l'ensemble des organisations

de l'économie sociale. La définition adoptée par le Parlement wallon reprend donc quatre principes qui doivent être détaillés afin de bien les comprendre.

1. Contrairement aux entreprises privées classiques qui cherchent à maximiser le rendement des capitaux investis, les bénéfices éventuels générés par une organisation d'économie sociale doivent être un moyen au service du développement de l'activité et non le mobile central de cette dernière.
2. Le principe d'autonomie de gestion souligne le fait que les organes dirigeants des organisations d'économie sociale ne doivent pas être constitués de façon majoritaire par des institutions publiques ou par des représentants d'entreprises privées de type capitaliste. L'économie sociale doit donc être entendue comme un troisième secteur, en dehors du secteur privé capitaliste et du secteur public (Mertens & Marée, 2008).
3. Le processus de décision démocratique renvoie principalement au principe « 1 personne = 1 voix » au sein des organes dirigeants (et non 1 action = 1 voix).
4. La primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus peut s'exprimer de différentes manières : utilisation des excédents pour développer l'activité ou pour améliorer les conditions de travail au sein de l'organisation, octroi de ristournes ou d'autres avantages aux usagers, etc.

La combinaison de ces deux approches, qui sont reprises dans la définition du CWES, permet d'identifier au mieux les organisations faisant partie de l'économie sociale et donc, par exemple, les fondations dont le but est de faire fructifier un patrimoine familial ne font pas partie de l'économie sociale.

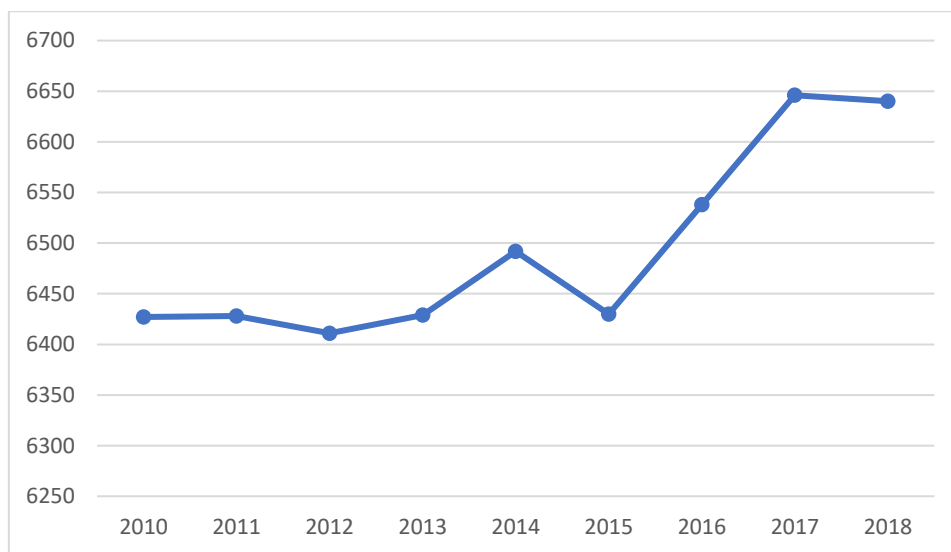
Il est aussi important de noter que l'économie sociale ne se définit pas par son mode de financement. Certaines organisations sont de nature plus marchande (dont le financement est principalement issu de la vente de biens et services), comme beaucoup de coopératives. D'autres reposent essentiellement sur des ressources non marchandes (principalement des subsides ou des dons), comme les mutuelles de santé mais bon nombre d'organisations combinent des ressources marchandes et non marchandes comme de nombreuses associations (Nyssens, 2019-2020).

2.2 L'économie sociale aujourd'hui en Wallonie

La plupart des chiffres et des graphiques présentés ci-dessous proviennent de l'Observatoire de l'Economie Sociale dont l'analyse porte sur les organisations qui répondent à la définition reprise dans le décret de 2008. Selon l'Observatoire, le périmètre statistique utilisé est celui prôné par le monde académique mais aussi celui utilisé au niveau européen (Observatoire de l'Economie Sociale, 2020). D'après l'Etat des lieux de l'économie sociale 2017-2018, l'économie sociale comptait en 2018 11434 entreprises employeuses qui fournissaient 260642 emplois, soit un total de 12% de l'emploi total en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale. La suite de cette section se penchera davantage sur les chiffres wallons.

Caractéristiques des entreprises d'économie sociale

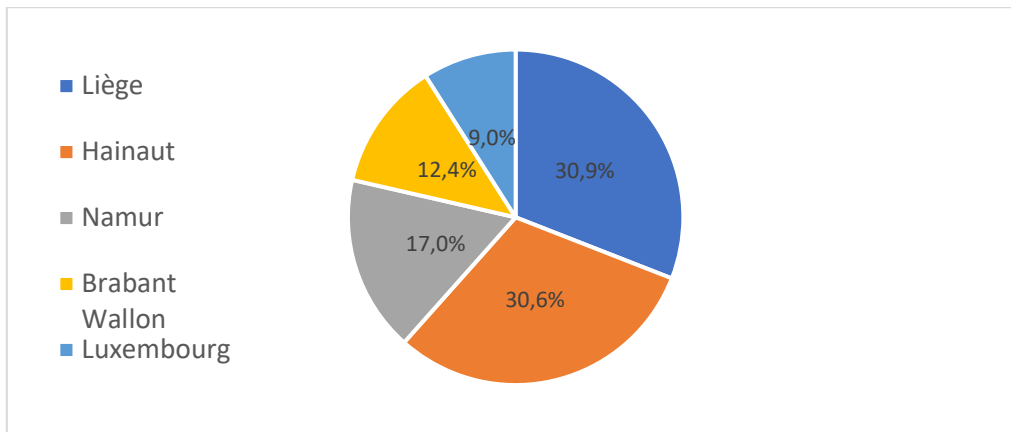
Figure 2.1 : Evolution du nombre d'entreprises d'ES en Wallonie sur la période 2010-2018



Source : Walstat (2021c)

A la fin de l'année 2018, on comptait 6640 entreprises d'économie sociale employeuses en Wallonie contre 6427 en 2010, ce qui représente une augmentation de 3,3% sur la période étudiée (Walstat, 2021c).

Figure 2.2 : Répartition des entreprises d’ES par province en 2018

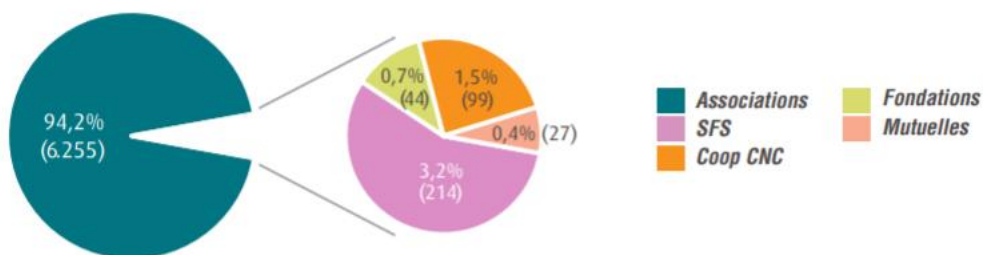


Source : Walstat (2021c)

Au niveau provincial, Liège et le Hainaut rassemblent le plus grand nombre d’entreprises d’économie sociale avec respectivement 30,9% et 30,6% des organisations de la région wallonne. Lorsque ces chiffres sont rapportés à la démographie de chaque province, le constat est différent : pour 100 000 habitants en 2018, les provinces de Liège et du Hainaut ne comptent que 186 et 151 entreprises, contre 204 pour le Brabant Wallon, 210 pour le Luxembourg et 228 pour Namur (Observatoire de l’Economie Sociale, 2020).

Concernant la répartition par forme juridique, l’Observatoire de l’Economie Sociale considère 5 types d’entreprises : les associations (asbl, aisbl et associations de fait) qui représentaient 94,2 % des entreprises d’économie sociale en 2018 en Wallonie, les sociétés à finalité sociale (scrl à fs, sa à fs, sprl à fs, etc.) 3,2 %, les sociétés coopératives 1,5 %, les fondations 0,7 % et les mutuelles 0,4 %. Cette classification des différents types d’organisations au sein de l’économie sociale correspond bien à la définition présentée précédemment.

Figure 2.3 : Répartition des entreprises d’ES par forme juridique



Source : Etat des lieux de l’économie sociale 2017-2018

Au sujet de la taille des entreprises d'économie sociale, la majeure partie d'entre elles emploient moins de 50 travailleurs (93,48%). Ce constat est aussi applicable aux entreprises classiques-hors ES- puisque les structures de moins de 50 personnes représentent 96,6% des entreprises. De manière plus détaillée, les petites entreprises d'ES de moins de 5 travailleurs représentent 49,4% du total (contre 71% hors ES), celles de 5 à 9 travailleurs comptent pour 19,4%, celles de 10 à 19 travailleurs pour 14,3% et enfin celles de 20 à 49 personnes pour 10,3% (Observatoire de l'Economie Sociale, 2020).

Tableau 2.1 : Répartition des entreprises d'ES par secteur d'activité en Wallonie (NACE)¹

Sections	Wallonie	
	Nombre	%
A	Agriculture, Sylviculture et Pêche	103 1,6%
C	Industries manufacturières	34 0,5%
D	Prod. et distr. électricité, gaz, vapeur et air conditionné	1 0,0%
E	Production et distribution eau - assainissement, gestion des déchets et dépollution	20 0,3%
F	Construction	30 0,5%
G	Commerce de gros et détail - réparation d'auto et moto	91 1,4%
H	Transports et entreposages	21 0,3%
I	Hébergement et restauration	97 1,5%
J	Information et communication	68 1,0%
K	Activités financières et assurances	14 0,2%
L	Activités immobilières	61 0,9%
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	201 3,0%
N	Activités de services administratifs et de soutien	238 3,6%
O	Admin. publique et défense - sécurité sociale obligatoire	42 0,6%
P	Education et enseignement (hors enseignement obligatoire)	446 6,7%
Q	Santé humaine et action sociale	1.814 27,3%
Q-ETA	Entreprises de Travail Adapté ETA	54 0,8%
Q-AFT/OISP-CISP	Insertion socio-professionnelle AFT/OISP - CISP	144 2,2%
R	Arts, spectacles et activités récréatives	1.092 16,4%
S	Autres activités de services	1.294 19,5%
T	Activités des ménages comme employeurs ou producteurs de biens et services pour usage propre	3 0,0%
TS	Activités titres-services	201 3,0%
U	Activités des organismes extra-territoriaux	1 0,0%
SOUS-TOTAL		6.070
PEns	Enseignement obligatoire	533 8,0%
QHop	Hôpitaux	36 0,5%
TOTAL		6.639

Source : *Etat des lieux de l'économie sociale 2017-2018*

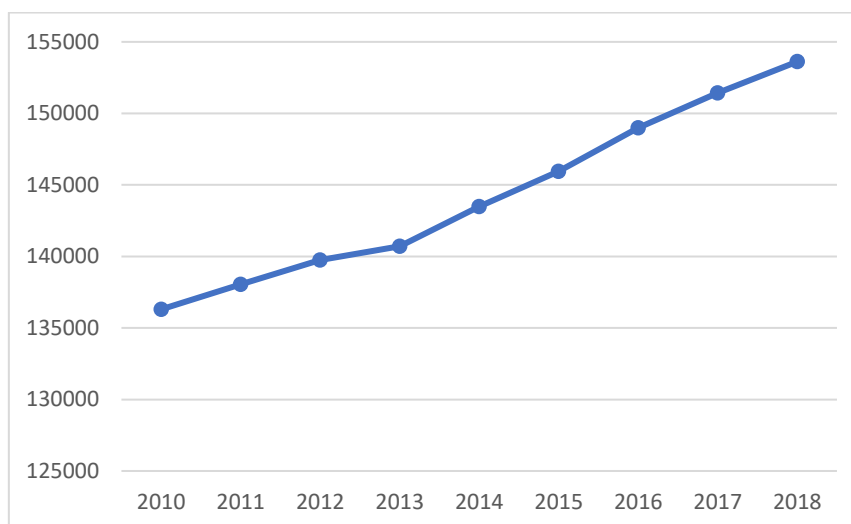
Comme en témoigne le tableau ci-dessus, les entreprises d'économie sociale sont présentes dans de nombreux secteurs d'activité. Néanmoins, trois secteurs sont particulièrement représentés :

¹ La répartition des entreprises d'économie sociale présentée dans le tableau a été établie suivant la nomenclature européenne des activités économiques (NACE)

il s'agit du secteur de la santé humaine et de l'action sociale (27,3%), des arts, spectacles et activités récréatives (16,4%) et enfin des autres activités de services (19,5%).

Caractéristiques des emplois dans les entreprises d'économie sociale

Figure 2.4 : Evolution du nombre de postes de travail salarié dans l'ES en Wallonie sur la période 2010-2018



Source : Walstat (2021d)

A la fin de l'année 2018, les entreprises d'économie sociale fournissaient 153614 emplois en Wallonie contre 136298 en 2010, ce qui représente donc une augmentation de 12,7% sur la période étudiée. Selon les chiffres présentés par l'Observatoire de l'Economie Sociale, le taux de croissance de l'emploi au sein des entreprises classiques-hors ES- a été nettement plus faible que les chiffres observés au sein de l'ES (Observatoire de l'Economie Sociale, 2020).

Au niveau provincial, la majorité des emplois d'économie sociale se trouvent en province du Hainaut avec 62901 postes de travail. Liège compte 38696 postes, Namur 30190, le Brabant Wallon 12828 et le Luxembourg 8997 (Observatoire de l'Economie Sociale, 2020). Si on additionne ces différents chiffres, on obtient 153612 postes en 2018 contre 153614 évoqués sur la figure 2.4. Cette différence minime provient du fait que les bases de données sur Walstat sont régulièrement mises à jour, des modifications ont donc été ajoutées à la base de données après la publication de l'Etat des lieux 2017-2018.

Lorsque ces données sont rapportées à la taille de la population de chaque province, il apparaît désormais que la province de Namur présente la densité d'emploi d'économie sociale la plus élevée avec 6107 postes pour 100 000 habitants, contre 4679 pour le Hainaut, 3496 pour Liège, 3178 pour la Brabant Wallon et 3161 pour le Luxembourg.

Nous avons précédemment vu que l'association est la forme juridique d'entreprise dominante au sein de l'économie sociale, c'est donc factu les associations qui fournissent l'essentiel des emplois d'économie sociale puisqu'elles rassemblent 88,1% des postes de travail en Wallonie en 2018. Loin derrière viennent les sociétés à finalité sociale (6,3%), les mutuelles (2,8%), les coopératives (1,5%) et enfin les fondations (1,2%) (Observatoire de l'Economie Sociale, 2020).

Tableau 2.2 : Répartition de l'emploi par secteur d'activité en Wallonie (NACE)

Sections		Wallonie	
		Nombre	%
A	Agriculture, Sylviculture et Pêche	514	0,33%
C	Industries manufacturières	444	0,29%
D	Prod. et distr. électricité, gaz, vapeur et air conditionné	6	0,00%
E	Production et distribution eau - assainissement, gestion des déchets et dépollution	475	0,31%
F	Construction	141	0,09%
G	Commerce de gros et détail - réparation d'auto et moto	2.046	1,33%
H	Transports et entreposages	167	0,11%
I	Hébergement et restauration	685	0,45%
J	Information et communication	892	0,58%
K	Activités financières et assurances	286	0,19%
L	Activités immobilières	305	0,20%
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2.436	1,59%
N	Activités de services administratifs et de soutien	2.824	1,84%
O	Admin. publique et défense - sécurité sociale obligatoire	4.553	2,96%
P	Enseignement et formation (hors enseign. obligatoire)	2.792	1,82%
Q	Santé humaine et action sociale	52.195	33,98%
Q-ETA	Entreprises de Travail Adapté ETA	9.961	6,48%
Q-AFT/ OISP-CISP	Insertion socio-professionnelle AFT/OISP - CISP	3.104	2,02%
R	Arts, spectacles et activités récréatives	6.571	4,28%
S	Autres activités de services	6.627	4,31%
T	Activités des ménages comme employeurs	3	0,00%
TS	Activités titres-services	11.211	7,30%
U	Activités des organismes extra-territoriaux	17	0,01%
SOUS-TOTAL		108.255	
PEns	Enseignement obligatoire	6.417	4,18%
QHop	Hôpitaux	38.940	25,35%
TOTAL		153.612	

Source : Etat des lieux de l'économie sociale 2017-2018

Au niveau de la répartition de l'emploi par secteur d'activité, le secteur « santé humaine et action sociale » est le plus grand pourvoyeur d'emplois en Wallonie (59,33%). A noter que dans ce secteur, les hôpitaux représentent à eux seuls 25,35% de l'emploi total wallon. Ce secteur comprend également les maisons de repos, les crèches et garderies d'enfants, les aides familiales à domiciles, etc. Les autres secteurs offrant un nombre important d'emplois sont les « activités titres-services » (7,3%), les « entreprises de travail adapté » (6,48%), les « arts, spectacles et activités récréatives » (4,28%) et les « autres activités de services » (4,31%) qui reprennent notamment les associations de jeunesse, associations pour l'environnement, etc.

Enfin la répartition de l'emploi selon le genre et le régime de travail : les femmes occupent 74% des postes de l'économie sociale contre 44% dans l'économie classique-hors ES. Ce gros déséquilibre selon le genre s'explique en partie via le fait que les secteurs qui pourvoient énormément d'emplois d'ES sont plutôt des activités de services employant davantage de femmes que d'hommes (santé humaine et action sociale, activités de titres services). Un déséquilibre entre les femmes et les hommes est aussi observable au niveau des régimes de travail au sein de l'économie sociale puisque 68% des hommes travaillent à temps plein contre 32% des femmes en Wallonie. A titre de comparaison, 54% des femmes et 86% des hommes travaillent à temps plein dans l'économie classique-hors ES (Observatoire de l'Economie Sociale, 2020).

2.3 L'économie sociale et le marché du travail

Dans un premier temps nous aborderons certains éléments théoriques relevés dans la littérature afin de comprendre la relation existante entre l'économie sociale et l'emploi, mais aussi à propos de l'économie sociale et de son impact sur le développement local. Nous verrons aussi si des éléments permettent d'expliquer comment et pourquoi l'économie sociale peut avoir un impact sur le chômage local. Nous parlerons ensuite d'un type d'organisation d'économie sociale qui semble avoir des effets directs sur le chômage : les entreprises sociales d'insertion. Malheureusement, aucune étude empirique analysant les effets du développement de l'économie sociale sur le chômage au niveau local n'a été trouvée, aussi bien dans la littérature francophone qu'anglophone.

Avant de poursuivre, il convient de préciser que parler de l'emploi dans l'économie sociale de façon globale présente des difficultés en raison de sa diversité tant au niveau des secteurs d'activités concernés que du type d'organisations qui la composent. Une organisation d'économie sociale n'est pas l'autre et certaines peuvent se caractériser par des comportements différents, parfois totalement opposés. De plus, des métiers extrêmement variés sont représentés au sein du tiers secteur, il y a donc une grande hétérogénéité au niveau des compétences requises, des niveaux de rémunération et de la stabilité de l'emploi. Notons aussi que bon nombre d'organisations d'économie sociale font appel à des bénévoles. Le bénévolat ne sera pas discuté dans ce travail, mais il est important de garder à l'esprit qu'il s'agit d'une composante importante de l'économie sociale. Toutes les activités entreprises dans le cadre de l'économie sociale ne sont donc pas réalisées par des salariés. Dans environ deux tiers des cas, les entreprises sociales sont d'abord portées par des bénévoles. Ce sont précisément ces mêmes dynamiques, qui, une fois reconnues et/ou institutionnalisées, finissent par créer de l'emploi direct (en salariant des personnes), mais aussi indirect (via toutes les activités qu'elles développent en partenariat avec des professionnels extérieurs, etc.) (Garbarczyk, 2016). Le fait qu'il n'existe pas de définition internationalement reconnue ne facilite pas non plus la collecte d'informations.

Un premier élément qui peut être souligné concernant les rapports entre l'économie sociale et le marché du travail est le niveau de résilience dont ont fait preuve les organisations qui la composent durant la crise de 2008 en Europe. L'emploi dans l'économie sociale a mieux résisté à la première phase de la crise que dans le secteur privé classique, même si de nettes pertes d'emploi ont été déplorées par la suite (Monzón & Chaves, 2016). Le Comité Européen des Régions appuie ces propos en affirmant que cette résilience durant la crise a contribué à améliorer le bien-être des citoyens et à les maintenir sur le marché du travail. Cette contribution a été particulièrement remarquable concernant l'inclusion des personnes ayant de grandes difficultés pour entrer ou se réinsérer sur le marché du travail (Comité Européen des Régions, 2015). Un autre élément important mis en lumière dans ce rapport est que les organisations d'économie sociale sont moins vulnérables aux délocalisations et apportent plus de sécurité à leurs travailleurs en raison de leur engagement et de leur degré d'intégration avec le territoire sur lequel elles sont implantées (Comité Européen des Régions, 2015). Ces deux premiers éléments mettent en lumière le fait que l'économie sociale semble entretenir des rapports particuliers avec l'emploi d'une part, mais aussi avec les territoires sur lesquels elle s'établit d'autre part.

Cette double particularité est discutée dans une étude de Campbell (2000) qui présente les résultats d'un projet de recherche entrepris pour la Commission européenne sur la contribution du « troisième système » à l'emploi en termes de création directe d'emplois, d'amélioration d'accès à l'emploi et aussi sur sa contribution plus large au processus de développement local. Le terme « troisième système » n'est pas précisément défini par l'auteur, néanmoins il s'agit d'un synonyme fréquent de l'économie sociale employé dans la littérature anglo-saxonne. Ce document se base sur 60 études de cas tirées de cinq pays, à savoir l'Espagne, la France, l'Allemagne, l'Irlande et le Danemark. Le but de ce rapport n'est pas de chercher à identifier des pratiques spécifiques mais plutôt à utiliser les résultats globaux des études de cas, pour établir des conclusions générales et les ancrer dans la théorie liée au troisième secteur. Selon l'auteur, l'économie sociale peut contribuer au développement local et à l'emploi via différentes manières :

Premièrement, grâce à leurs activités de production de biens et services, les organisations du tiers secteur créent directement de l'emploi, de la même manière que les entreprises privées ou publiques le font. De plus, la nature des biens et services fournis principalement par les entreprises du troisième secteur engendre une activité fortement intensive en main d'œuvre. Donc le développement d'activités d'économie sociale pourrait davantage profiter à l'emploi direct que le développement d'autres types d'activités.

Deuxièmement, le tiers secteur contribue à l'emploi grâce à une création indirecte d'emplois, via ce que l'auteur appelle les « multiplicateurs du commerce et de la consommation ». Il apparaît que les emplois dans les services locaux destinés à répondre aux besoins locaux sont généralement occupés par des personnes locales qui dépensent donc une partie de leur salaire dans des biens et des services qui peuvent être achetés localement. Mendell, Enjolras & Noya (2010) partagent aussi cette idée en soulignant que les services proposés par certaines organisations d'économie sociale requièrent une proximité géographique entre les producteurs et les consommateurs. Dès lors, il s'agit d'emplois rattachés à un territoire s'inscrivant dans une démarche de développement local.

Troisièmement, les services que proposent certaines organisations d'économie sociale améliorent l'accès à l'emploi pour une partie de la population. Par exemple, les services de

garderie pour enfants offrent plus de possibilités aux parents, en particulier dans les familles monoparentales, pour accéder à des emplois nécessitant des horaires plus chargés.

Quatrièmement, certains services offerts par des organisations du troisième secteur sur un territoire peuvent servir à d'autres organisations du troisième secteur et ainsi améliorer l'efficacité de ces dernières. Si la qualité des services fournis par les entreprises s'améliore, alors une expansion des services et des emplois qui en découlent est possible.

Cinquièmement, certaines organisations du troisième secteur, principalement les entreprises d'insertion, ont comme objectif de mettre au travail des personnes éloignées du marché de l'emploi. Cet élément fait écho aux entreprises d'insertion dont nous discuterons davantage dans la prochaine section.

Selon ces cinq observations, l'économie sociale, ici appelée « troisième système » contribue donc à l'emploi et au développement local, et donc in fine si l'économie sociale se développe sur un territoire, on peut s'attendre à un impact favorable sur l'emploi et le chômage sur ce même territoire. Néanmoins l'auteur ne précise pas ce qu'il entend par niveau « local », mais ces théories s'appliquent certainement à des territoires ayant une taille supérieure que les communes wallonnes.

Une autre étude réalisée par Westlund (2003) analyse les effets de l'économie sociale sur l'emploi en Suède et offre quant à elle des éléments théoriques afin d'expliquer cette relation. Cet article se base sur une définition de l'économie sociale proche de celle utilisée dans ce travail, du moins pour l'aspect juridique puisque les types d'entreprises considérées sont des Coopératives, des Mutuelles, des Associations et des Fondations. L'auteur rappelle dans un premier temps que le but premier des organisations d'économie sociale est rarement de créer de l'emploi. Toutefois, trois hypothèses sont reprises d'une précédente étude de Westlund & Westerdahl (1997) pour expliquer les hausses de l'emploi dans l'économie sociale observées durant les années 1990 en Europe :

« The vacuum hypothesis », qui peut être traduite par l'hypothèse du vide, est basée sur le déclin observé dans certaines zones du secteur public et de vastes domaines d'activités du secteur privé qui permet de libérer de l'espace pour d'autres acteurs économiques. Le retrait du secteur public proviendrait du fait que la plupart des économies européennes luttent contre des déficits

budgétaires et la dette qui en découlent. Etant donné que cet article date de 1997, il est clair que la situation ne s'est pas améliorée depuis lors avec la crise de 2008, et même plus récemment avec les difficultés économiques engendrées par la crise sanitaire liée au Covid-19. Concernant le recul du secteur privé, il provient particulièrement du déclin de l'industrie qui a fortement touché certaines régions. Ce dernier élément est particulièrement marqué en Wallonie comme nous l'avons expliqué dans la première partie de ce travail. Dans ce cas, l'économie sociale peut combler une partie de ce vide à condition d'être acceptée par la communauté et d'être économiquement compétitive. Néanmoins, les auteurs mettent aussi l'accent sur le fait que la frontière entre les trois secteurs (privé, public et économie sociale) n'est pas toujours clairement définie et que certains services fournis par l'économie sociale sont financés par des fonds publics. Donc le « vide » généré par le retrait du secteur public n'est pas forcément lié à des problèmes économiques, il peut être lié au fait que les autorités publiques choisissent dans certains cas de sous-traiter des activités tout en conservant leur responsabilité financière. Cette théorie corrobore les propos de Mendell, Enjolras & Noya (2010) qui estiment que les soutiens financiers aux organisations d'économie sociale permettent de valoriser des marchés ou des ressources qui resteraient en friche en raison de leur manque de rentabilité pour les acteurs lucratifs mais de leur coût trop élevé pour les finances publiques. Les auteurs citent comme exemples certains services aux personnes ou encore les activités liées à l'environnement et à la culture. Ainsi, comme le souligne aussi Danièle Demoustier, l'économie sociale participe dans certains cas à la « revitalisation de territoires ruraux et urbains marginalisés, et à l'émergence de nouveaux services et de nouveaux modes d'organisation » (Demoustier, 2006).

« The influence hypothesis » : cette hypothèse prend racine dans le débat occidental qui oppose la société civile à l'Etat, la forme moderne de ce dernier étant remise en question. Selon les auteurs, nous assistons à une remise en question de la manière dont le secteur public gère les deniers publics générés par différentes taxes sur les citoyens, couplée à un désir d'influence grandissante. En ce sens, l'essor des crèches gérées par des parents serait l'une des manifestations de cette tendance. La création ou la prise de participation dans des organisations d'économie sociale est donc vue comme un moyen d'avoir plus d'influence sur son environnement, via le processus de décision démocratique qui anime les organisations d'économie sociale. Les auteurs soulignent que cette hypothèse basée sur l'idée qu'il existe une tendance chez les citoyens à vouloir une plus grande influence sur les entreprises est aussi observée dans les activités économiques du secteur privé, ce n'est pas propre à l'économie sociale.

« The local identity hypothesis » peut être vue comme une sorte de réaction à la mondialisation qui engendre un sentiment de capital social enraciné localement et régionalement chez une partie de la population. En parallèle à la mondialisation, nous assistons donc à une quête d'identité locale et régionale de la part d'une partie de la population, ce qui modifie les préférences et les stratégies de certains acteurs. Pierre Bourdieu définit le capital social comme étant « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance ; ou, en d'autres termes, à l'appartenance à un groupe comme ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes mais sont aussi unis par des liaisons permanentes et utiles. Ces liaisons sont irréductibles aux relations objectives de proximité dans l'espace physique (géographique) » (Bourdieu, 1980). Selon les auteurs, cette quête d'identité locale a engendré un certain succès de la part d'organisations d'économie sociale étant donné le rapport particulier qu'elles entretiennent avec les territoires sur lesquels elles sont implantées, comme nous l'avons vu précédemment.

Ces trois hypothèses montrent que les transformations de la société engendrent une recrudescence de l'importance de certains éléments sociaux de l'économie chez divers acteurs, permettant ainsi à certaines activités d'économie sociale de se développer. Néanmoins, ces éléments ne permettent pas de déterminer si l'économie sociale peut avoir des impacts positifs clairs sur l'emploi. L'auteur s'est donc ensuite basé sur le cas concret de l'économie sociale en Suède durant les années 1990. Selon lui, le développement de l'économie sociale a eu un faible impact sur la création d'emplois (Westlund, 2003). Il identifie 3 raisons principales pour l'expliquer :

D'abord, contrairement à ce que « l'hypothèse du vide » prédisait, à savoir l'apparition d'opportunités de développement d'activités d'économie sociale en raison du recul des secteurs publics et privés, l'effet sur la création d'emplois a été relativement limité. L'auteur explique ce phénomène par une forme de méfiance de la part des communautés et des autorités publiques locales dans les années 1990 envers les nouvelles formes d'entreprises, telles que les coopératives par exemple. On peut cependant douter que cette explication s'applique toujours à notre cas. En effet, l'économie sociale est reconnue officiellement et jouit d'un cadre légal en Wallonie depuis plusieurs années. Elle est donc bien intégrée dans le paysage économique belge, contrairement à la situation suédoise des années 1990.

Ensuite, la majorité des organisations existantes n'ont pas considéré qu'il était de leur devoir d'ajouter la création d'emplois à la liste de leurs objectifs déjà établis. Comme nous l'avons mentionné précédemment, le but premier des organisations d'économie sociale est rarement de créer de l'emploi.

Enfin, la troisième explication est liée à la position idéologique de la population suédoise. Ce point ne sera pas présenté davantage étant donné qu'il s'applique uniquement à la Suède.

L'auteur conclut que les mesures visant à créer des emplois à travers l'économie sociale ne peuvent guère être recommandées comme des instruments généraux pour les politiques actives du marché du travail. En effet, rien n'indique que les entreprises de l'économie sociale pourraient normalement être plus aptes à créer des emplois que d'autres formes d'entreprises. Cependant, l'auteur souligne qu'il existe un nombre important de bons exemples suggérant que certaines organisations d'économie sociale peuvent jouer un rôle clé pour intégrer sur le marché du travail certains groupes spécifiques qui s'en étaient éloignés. Enfin, il estime que l'effet des organisations d'économie sociale sur l'emploi local est probablement indirect dans la mesure où celles-ci alimentent un gisement de capital social qui a des effets visibles sur les entreprises privées et les emplois. Les entreprises d'économie sociale peuvent donc jouer un rôle important en tant que partenaires formels ou informels dans les processus de croissance locaux et régionaux. Gardons tout de même à l'esprit que cette étude date du début des années 2000 et que l'économie sociale ne représentait à l'époque à peine plus de 5% du total des emplois en Suède, contre 12% en Wallonie actuellement, soit plus du double.

Nous voyons donc à travers les différents éléments présentés dans cette section que les organisations d'économie sociale entretiennent un rapport particulier avec le territoire qu'elles occupent d'une part et avec l'emploi d'autre part. L'économie sociale semble donc avoir un impact direct sur le marché du travail via la création d'emplois dans des zones parfois fragilisées, mais il apparaît aussi qu'elle puisse impacter de manière indirecte l'emploi via la création de capital social qui peut profiter à toute une partie de la population et aux entreprises locales. De plus, la nature des biens et services fournis par les entreprises d'économie sociale amène ces dernières à réaliser des activités fortement intensives en main-d'œuvre et qui requièrent une certaine proximité géographique entre les producteurs et les consommateurs. Néanmoins, ces notions théoriques ne nous permettent pas d'identifier clairement les rapports

existants entre économie sociale et chômage au niveau local. Des éléments de réponse plus évidents peuvent être identifiés en s'intéressant à un type d'entreprises d'économie sociale ayant un lien direct avec le chômage : les entreprises sociales d'insertion.

Entreprises sociales d'insertion

La principale mission de ces entreprises est d'aider les travailleurs sans emploi peu qualifiés, menacés d'exclusion permanente du marché du travail en les réinsérant dans le monde du travail et dans la société par le biais d'une activité productive (Defourny & Nyssens, 2017). Ces entreprises sont reconnues par les pouvoirs publics et jouissent d'un cadre légal depuis les années 1980 lorsque ces initiatives se sont multipliées en réponse à la montée du chômage structurel et de l'exclusion sociale. Cette reconnaissance légale a entraîné par la suite une croissance de ces initiatives (Nyssens, Lemaître, & Platteau, 2004). Gardin, Laville, & Nyssens (2012) distinguent quatre groupes principaux d'entreprises d'insertion par l'économie selon les différents critères reflétant les modes d'intégration des travailleurs :

Le premier groupe comprend les entreprises sociales d'insertion offrant une insertion professionnelle à destination des personnes handicapées. Ces organisations sont soutenues par un subventionnement permanent de la part des pouvoirs publics et ont pour objectif de remédier au décalage entre la productivité requise par le marché du travail « classique » et les capacités des personnes handicapées. En Belgique, ce type d'organisations se classe dans la catégorie « entreprises de travail adapté » (ETA) présentée dans les tableaux 2.1 et 2.2. Pour rappel, les emplois dans ce type d'organisations représentent 6,48% du total de l'emploi dans l'économie sociale en Wallonie. La Belgique compte aussi des « ateliers sociaux » dont l'objectif est de fournir des emplois protégés à des personnes considérées comme souffrant d'un handicap social mais n'ayant pas de handicap mental ou physique.

Le deuxième groupe est constitué d'entreprises offrant des emplois permanents autofinancés (économiquement viables à moyen terme) à des personnes vulnérables sur le marché du travail. Les organisations de ce genre peuvent obtenir des subventions publiques dans un premier temps afin de compenser un éventuel déficit de productivité des travailleurs mais doivent par la suite payer les travailleurs en insertion sur la base de ressources propres, essentiellement marchandes.

Le troisième groupe concerne les entreprises sociales d'insertion dont le but principal est de (re)sociabiliser les personnes particulièrement fragilisées par le biais d'activités productives. Au sein de ce type d'organisations, le travailleur dispose d'un statut protégé en étant, par exemple, nourri et logé en échange de son travail mais il ne dispose pas d'un véritable statut ou contrat de travail.

Le quatrième groupe est composé d'organisations offrant soit une expérience de travail temporaire, soit une formation par le travail temporaire pour les demandeurs d'emploi. Les premières permettent aux demandeurs d'emploi de signaler leur productivité à des employeurs potentiels tandis que les secondes permettent aux plus faiblement qualifiés d'améliorer leur formation et donc de compenser un éventuel déficit de productivité. Dans les deux cas, l'objectif est d'aider les travailleurs en insertion à trouver un emploi sur le marché du travail classique. En Belgique, ces entreprises font partie de la catégorie « Insertion socio-professionnelle AFT/OISP-CISP » des tableaux 2.1 et 2.2. Celles-ci comptabilisent 2,02% de l'emploi total dans l'économie sociale en Wallonie, mais on comprend que leur impact sur le marché du travail va au-delà des emplois salariés officiellement renseignés en leur sein. Notons aussi que ces entreprises peuvent être très différentes en termes de mobilisation des ressources : certaines survivent presque exclusivement grâce aux subventions tandis que d'autres sont pratiquement indépendantes de tout soutien public.

Les entreprises sociales d'insertion jouent donc un rôle beaucoup plus direct sur le chômage que le reste des organisations d'économie sociale. Au niveau local, nous pourrions donc nous attendre à une baisse du chômage lorsque des entreprises sociales s'installent ou se développent sur un territoire.

Partie 3 : Analyse empirique

Cette troisième partie est consacrée à l'étude empirique des effets du développement de l'économie sociale sur le chômage au niveau local.

3.1 Objectifs

L'objectif de cette étude empirique est de déterminer quel est l'effet sur le chômage local lorsque l'économie sociale se développe dans une commune. Des études empiriques ont déjà été réalisées afin de déterminer les effets de l'emploi dans le secteur public sur le marché du travail local par Monseny et al. (2016), Faggio & Overman (2012) ou encore Caponi (2017), mais ce genre d'étude n'a pas été réalisée pour l'économie sociale. Notre analyse empirique vise donc à déterminer quel est l'effet d'une hausse du nombre de postes de travail salarié d'économie sociale dans une commune sur le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI).

Etant donné que les données analysées sont des données de panel, plusieurs méthodes d'estimation contrôlant les effets fixes non observés peuvent être appliquées et certains tests permettront d'identifier la méthode la plus appropriée. L'étude sera approfondie par diverses analyses de sensibilité. Ces dernières auront pour but de corriger un éventuel biais dans les coefficients estimés et permettront aussi d'utiliser des variantes de la variable dépendante afin de déterminer les catégories de demandeurs d'emploi inoccupés les plus impactées par le développement de l'économie sociale au niveau local.

Une dernière estimation incluant une variable représentant l'économie classique-hors économie sociale- sera aussi menée afin de déterminer si les emplois créés au sein de l'économie classique profitent davantage aux chômeurs locaux que les emplois créés au sein d'entreprises d'économie sociale.

3.2 Données

La base de données a été construite à partir de plusieurs sources.

D'abord, des données administratives publiques mensuelles fournies par le FOREM pour les communes francophones et par l'Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft (ADG) pour les communes germanophones sont utilisées pour comptabiliser le nombre de DEI par commune wallonne. Etant donné qu'il s'agit de données mensuelles, les données reprises sont des moyennes annuelles. Les statistiques relatives au nombre de DEI sont les statistiques les plus proches de la définition d'un chômeur proposée par le Bureau International du Travail (BIT). Des variantes du nombre de DEI en fonction du sexe, du niveau d'étude et de l'âge sont aussi collectées afin de réaliser différentes analyses de sensibilité par la suite.

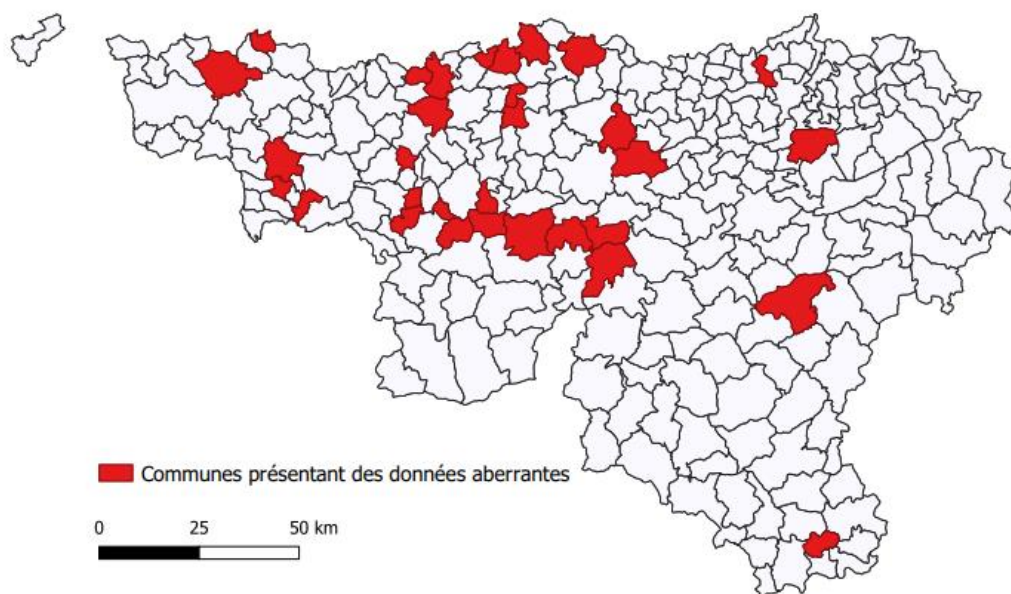
Ensuite, Walstat qui est le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie fournit plusieurs bases de données concernant l'économie sociale dans son catalogue des indicateurs : nombre d'entreprises d'économie sociale, nombre d'équivalents temps-plein et nombre de postes de travail salarié. Cette dernière variable a été choisie afin de représenter au mieux l'évolution de l'économie sociale dans une commune. Il est important de souligner que ces données sont récoltées en fonction des sièges principaux des entreprises d'économie sociale et non selon les unités locales. A noter aussi que pour des raisons de confidentialité, les données pour certaines communes ne sont pas publiées publiquement sur Walstat. Afin de pallier ce problème, ConcertES, qui est la plate-forme de concertation des organisations représentatives de l'économie sociale en Belgique francophone et qui fournit les données officielles concernant l'économie sociale à Walstat, a accepté de nous fournir les données manquantes dans le cadre de ce travail.

Enfin, les données concernant la population communale ont aussi été récoltées sur Walstat. Il s'agit de données annuelles qui renseignent le nombre d'habitants par commune au 1^{er} janvier de chaque année.

Le regroupement de ces données forme un panel de 262 communes wallonnes pour la période allant de 2010 à 2018, soit 9 périodes. Cette période a été choisie car les données sur l'économie sociale ne sont disponibles que pour cette période. Les données de panel sont des données suivant les mêmes unités transversales au cours du temps, donc les communes dans notre cas. En utilisant les méthodes appropriées, il est possible de tenir compte de l'influence de variables omises (non-observées) dès lors que celles-ci restent constantes dans le temps (Dejemeppe 2019-2021).

Néanmoins, les sources statistiques sont sujettes à des changements administratifs au fil du temps. Aussi, d'importantes ruptures de séries chronologiques peuvent se produire dans l'emploi communal au niveau de l'économie sociale en raison du déplacement du siège principal de certaines entreprises d'une commune à une autre. A titre d'exemple, la commune d'Anhée a vu son nombre de postes d'économie sociale passer de 2274 à 645 postes entre 2012 et 2013, en raison du déplacement du siège principal d'une entreprise pesant plus de 1.600 emplois dans une autre commune. Une diminution ou une augmentation d'emplois observée dans une commune peut donc être induite tant par des diminutions ou augmentations réelles d'emplois (soit au sein des entreprises, soit parce que des entreprises se sont arrêtées ou que d'autres sont créées) que par des changements administratifs de sièges. Afin de réduire le biais induit par d'importantes variations de l'emploi en raison de ces changements administratifs de sièges, 31 communes ont été retirées du panel car elles sont considérées comme présentant des données aberrantes. De par cette manipulation, il est aussi possible qu'une commune ayant réellement subi la fermeture d'une grande entreprise d'économie sociale et des postes de travail associés soit supprimée de l'analyse. La figure 3.1 montre que ces communes sont réparties sur l'ensemble du territoire wallon. Les données relatives à l'économie sociale ne sont donc pas parfaites dans le cadre de cette analyse, néanmoins il s'agit des seules données disponibles. Une base de données concernant le nombre de postes de travail salarié d'économie sociale selon le lieu de travail aurait été plus adaptée. En retirant ces 31 communes de l'analyse, nous émettons l'hypothèse que la plupart des communes restantes n'ont pas été sujettes à des changements administratifs de sièges et que les variations observées sont le fruit d'une variation réelle d'emplois. Nous reviendrons sur cet élément plus tard dans la discussion suivant l'analyse. Nous passons donc d'un panel de 262 communes à un panel de 231 communes.

Figure 3.1 : Communes non reprises dans l'analyse



Source : production propre²

3.3 Variables

Notre analyse empirique est basée sur deux variables d'intérêt, à savoir le nombre de postes de travail salarié dans l'économie sociale et le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) au niveau communal. Le nombre de postes de travail salarié dans l'économie sociale est utilisé pour représenter l'emploi dans l'économie sociale. Il s'agit de la variable indépendante. La variable dépendante est quant à elle le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI). Plusieurs variantes de cette variable seront testées, en fonction du sexe, du niveau d'éducation et de l'âge des DEI.

Tableau 3.1 : Description des variables

Variable	Définition
dei	Nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)
postes_es	Nombre de postes de travail salarié dans l'économie sociale
pop	Population totale
postes_Hes	Nombre de postes de travail salarié hors économie sociale

² La liste des 31 communes est disponible en annexe 1.

D'autres variables variant au cours du temps sont aussi utilisées. Dans un premier temps, la population totale communale est utilisée comme variable de contrôle dans toutes les spécifications. Cette variable est utilisée car les communes les plus peuplées sont aussi celles qui enregistrent le plus grand nombre de DEI. En effet, plus d'habitants signifie généralement plus de chômeurs. La population d'une commune est aussi susceptible d'être corrélée avec le nombre de postes de travail salarié, notamment d'économie sociale. L'omission de cette variable peut donc induire un biais de variable omise qui engendre un problème d'endogénéité de la variable « nombre de postes de travail salarié dans l'économie sociale ».

Une variable tentant de représenter le nombre de postes de travail salarié hors économie sociale est quant à elle ajoutée pour la dernière spécification de l'analyse empirique.

3.4 Statistiques descriptives

Les trois tableaux ci-dessous présentent des statistiques descriptives pour les variables incluses dans le modèle de base, à savoir la variable dépendante « nombre de DEI », la variable indépendante « nombre de postes d'économie sociale » et enfin la variable de contrôle « population ». Celles-ci sont présentées pour plusieurs groupes de communes sur la période allant de 2010 à 2018 : l'ensemble des 262 communes wallonnes, les 31 communes qui ont été écartées de l'analyse pour les raisons évoquées précédemment et les 231 communes conservées dans l'analyse, formant ainsi l'échantillon final.

Tableau 3.2 : Statistiques descriptives pour le nombre de postes d'ES (2010-2018)

	Wallonie	Communes écartées	Echantillon final
Moyenne	550,158	670,93	534,42
Minimum	1	3	1
Maximum	15135	4072	15135
Ecart-type	1596,16	813,88	1673,01
# de communes	262	31	231

Du point de vue du nombre de postes de travail salarié dans l'économie sociale, on remarque que l'échantillon final est assez proche de la population, donc l'ensemble des communes

wallonnes, tant au niveau de la moyenne que de l'écart-type. Les 31 communes écartées de l'analyse enregistrent quant à elles en moyenne un plus grand nombre de postes d'économie sociale. Néanmoins, cette moyenne élevée est aussi le résultat d'une grande variabilité des données d'une année à l'autre, on ne peut donc pas tirer de conclusion claire à propos de ces chiffres.

Tableau 3.3 : Statistiques descriptives pour le nombre de DEI (2010-2018)

	Wallonie	Communes écartées	Echantillon final
Moyenne	913,25	966,98	906,04
Minimum	49	96	49
Maximum	22989	3726	22989
Ecart-type	2088,91	758,48	2207,26
# de communes	262	31	231

Au niveau du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, on remarque à nouveau que l'échantillon final est représentatif de la population étant donné que la moyenne et les écarts-types sont assez proches. Les communes écartées de l'analyse comptent plus de DEI et les données semblent nettement moins dispersées autour de la moyenne, comme en témoigne le plus faible écart-type. Lorsque l'on regarde les observations minimales et maximales pour ce groupe, on constate que les communes écartées sont principalement des communes enregistrant un nombre de DEI légèrement au-dessus de la moyenne. En ce sens, en ne tenant pas compte de ce groupe, une partie de l'information concernant l'impact de l'économie sociale sur le chômage local pour les communes enregistrant un nombre de DEI proche de la moyenne sera perdue.

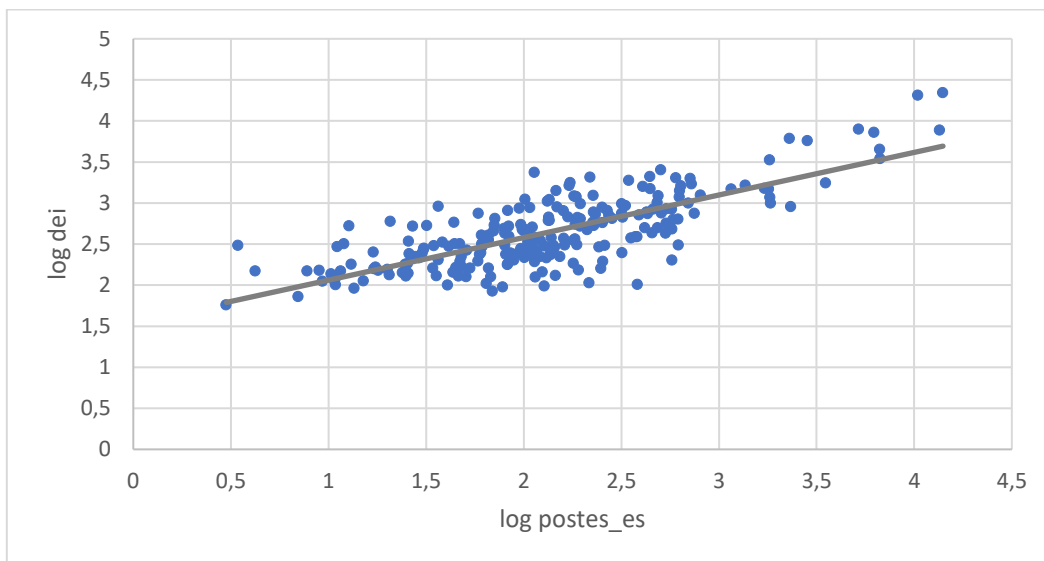
Tableau 3.4 : Statistiques descriptives pour la population (2010-2018)

	Wallonie	Communes écartées	Echantillon final
Moyenne	13630,39	15852,46	13332,19
Minimum	1382	3290	1382
Maximum	203871	39837	203871
Ecart-type	21012,22	9669,79	22080,11
# de communes	262	31	231

Concernant la population communale, on constate une fois encore que l'échantillon final est proche de l'ensemble des communes wallonnes. Les communes écartées de l'analyse sont quant à elles en moyenne nettement plus peuplées que l'échantillon final. En regardant les données minimales et maximales de ce groupe ainsi que les écarts-types, on peut conclure que les communes écartées sont majoritairement des communes ayant une taille de la population légèrement supérieure à la moyenne wallonne, mais il n'y a pas de commune énormément peuplée qui tire cette moyenne fortement vers le haut. En ce sens, une partie de l'information concernant l'impact de l'économie sociale sur le chômage local pour les communes enregistrant un nombre d'habitants légèrement au-dessus de la moyenne sera perdue.

La suite des statistiques descriptives portera uniquement sur l'échantillon final, à savoir 231 communes wallonnes.

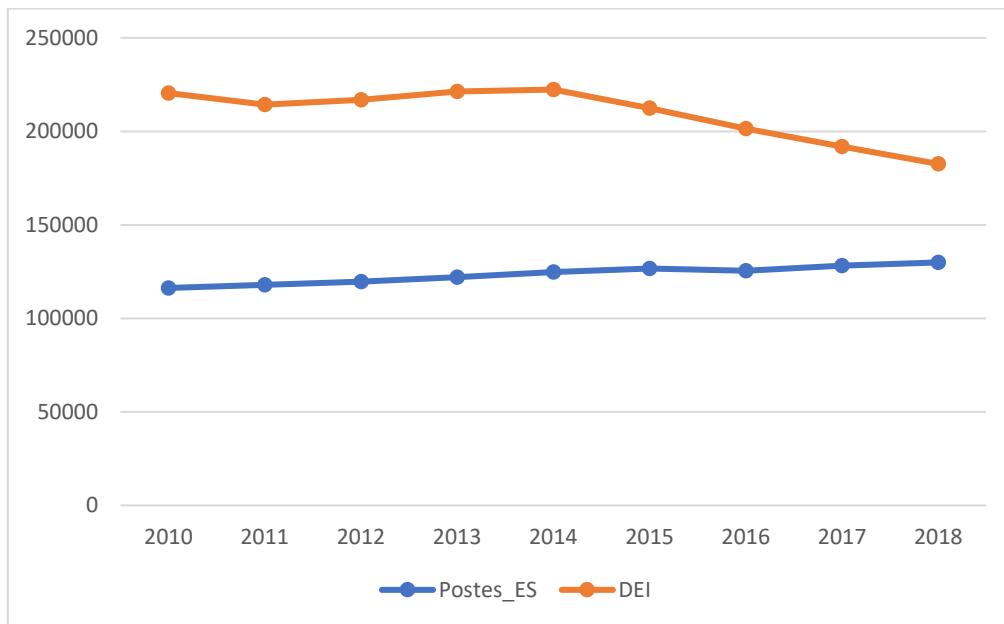
Figure 3.2 : Distribution du nombre moyen de DEI et de postes d'ES sur la période 2010-2018 (en logarithme)



Chaque point sur ce graphique représente une commune pour laquelle les moyennes du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) et du nombre de postes d'économie sociale sur la période allant de 2010 à 2018 ont été calculées. Ces données ont ensuite été mises en échelle logarithmique afin d'en faciliter la représentation et l'interprétation. On observe sur ce graphique qu'en moyenne les communes ayant le plus grand nombre de DEI sont aussi celles qui enregistrent le plus grand nombre de postes d'économie sociale. Cette corrélation positive

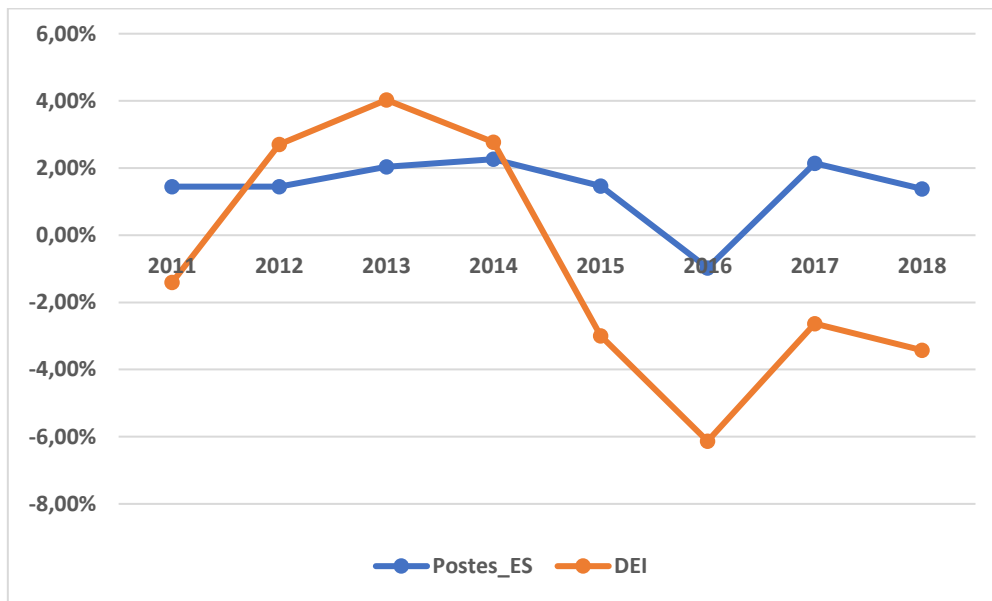
entre les deux variables est confirmée par la courbe de tendance linéaire marquée en gris. La conclusion principale de ce graphique est qu'il est nécessaire d'utiliser des méthodes afin de contrôler certaines autres caractéristiques communales. Cela peut se faire via l'ajout de variables de contrôles telles que la population dans le cas présent ou via l'utilisation de méthodes afin de contrôler des facteurs communaux non observés et invariants dans le temps.

Figure 3.3 : Evolution des deux variables d'intérêt entre 2010 et 2018



Depuis 2014, on observe une nette diminution du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés. Le nombre de postes d'économie sociale suit quant à lui une tendance à la hausse sur la même période. Ceci suggère donc que les deux variables ont tendance à être négativement corrélées à travers le temps. De manière générale, on peut observer que le nombre de DEI a eu tendance à diminuer sur l'ensemble de la période étudiée, tandis que le nombre de postes d'économie sociale a plutôt eu tendance à augmenter. Ces deux observations confirment ce qui avait déjà été mentionné dans les deux premières parties de ce travail à propos de l'évolution du nombre de chômeurs et du nombre de postes d'économie sociale.

Figure 3.4 : Taux de croissance annuel des deux variables d'intérêt entre 2011 et 2018



Afin de compléter cette analyse descriptive pour la période allant de 2010 à 2018, la figure 3.4 reprenant les taux de croissance annuels des deux variables d'intérêt a été réalisée pour mieux illustrer l'évolution de celles-ci. La croissance du nombre de postes d'économie sociale est relativement stable sur la période étudiée, avec des taux oscillants entre 1,38% et 2,26%. Seule l'année 2016 fait office d'exception puisque le nombre de postes d'économie sociale a diminué de 0,97%. La croissance du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés est quant à elle plus variable sur la période étudiée. Jusqu'en 2014, le nombre de DEI suit une croissance positive, à l'instar du nombre de postes d'économie sociale. On observe donc une corrélation positive entre les deux variables dans un premier temps. La croissance du nombre de DEI devient négative pour la suite de la période, témoignant ainsi d'une corrélation davantage négative entre les deux variables d'intérêt.

Les statistiques descriptives présentées précédemment ne permettent donc pas de déterminer avec certitude quel est l'impact du développement de l'économie sociale, caractérisé par une hausse du nombre de postes d'économie sociale, sur le chômage local qui lui est représenté par le nombre de DEI. Une étude d'impact causal fera l'objet des sections suivantes afin de tenter de répondre à la question de recherche.

3.5 Méthodes d'estimation

Comme cela a été expliqué précédemment, différentes bases de données ont été regroupées afin de former un panel de 231 communes sur la période 2010-2018, soit 9 périodes. L'utilisation de données de panel permet de contrôler les facteurs non observés au niveau communal qui sont constants dans le temps (par exemple, la superficie de la commune, sa position géographique par rapport à des pôles d'emplois, etc) et qui sont susceptibles d'être à la fois corrélés avec le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés et le nombre de postes d'économie sociale.

Le modèle empirique utilisé est un modèle à effets non observés (aussi appelé modèle à effets fixes) et peut s'écrire de la manière suivante :

$$\log (dei_{it}) = \beta_0 + \delta_1 d11_t + \dots + \delta_8 d18_t + \beta_1 \log(postes_es_{it}) + \beta_2 \log(pop_{it}) + a_i + u_{it} ; t = 1, 2, \dots, 9 ; i = 1, 2, \dots, 231 \quad (1)$$

L'équation (1) représente la relation entre le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (*dei*) et le nombre de postes d'économie sociale (*postes_es*). Deux indices, *i* et *t*, sont ajoutés pour chaque variable et représentent respectivement la commune et l'année d'analyse. β_0 est la constante, et les paramètres δ sont liés aux variables temporelles agrégées ($d11_t, \dots, d18_t$) que nous avons ajoutées pour chaque année (par exemple $d11_t = 1$ si le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés est observé en 2011 et $d11_t = 0$ sinon). Les coefficients estimés des variables temporelles détermineront dans quelle mesure le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés a changé en moyenne dans toutes les communes depuis l'année de référence, 2010. Le coefficient d'intérêt est β_1 et estime la variation en pourcentage du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés lorsqu'une commune connaît une augmentation de 1% des postes dans l'économie sociale. Le facteur non observé et invariant dans le temps est représenté par a_i et u_{it} est le facteur non observé mais variant dans le temps, également appelé erreur idiosyncratique. (Wooldridge, 2013, p. 460). Concrètement, a_i représente tous les facteurs qui affectent le nombre de DEI et qui ne changent pas dans le temps. Enfin, la variable de population, exprimée en logarithme, est ajoutée pour tenir compte du fait qu'une plus grande population engendre de facto un plus grand nombre de DEI et est susceptible d'être corrélée avec le nombre de postes de travail salarié d'économie sociale.

Deux méthodes d'estimation conviennent pour les modèles à effets non-observés : la méthode en différence première et la méthode des effets fixes. Ces deux méthodes permettent d'éliminer les effets non observés constants dans le temps qui sont propres à chaque commune et qui sont susceptibles d'être corrélés avec la variable dépendante.

La méthode d'estimation en différence première (FD) consiste à éliminer a_i , le facteur non observé et invariant dans le temps, en différenciant chaque variable dans le temps. L'équation devient :

$$\Delta \log (dei_{it}) = \alpha_0 + \alpha_2 d12_t + \dots + \alpha_{18} d18_t + \beta_1 \Delta \log (postes_{es_{it}}) + \beta_2 \Delta \log (pop_{it}) + \Delta u_{it} ; t = 2, 3, \dots, 9 ; i = 1, 2, \dots, 231 \quad (2)$$

Où $\Delta \log (dei_{it}) = \log (dei_{it}) - \log (dei_{it-1})$. Donc les observations de la première année (2010) sont perdues. Une hypothèse cruciale de ce modèle est que $\Delta \log (postes_{es_{it}})$ doit varier à travers les i (Wooldridge, 2013, p. 462). Cette hypothèse est respectée si notre variable explicative varie entre les communes et au cours du temps, ce qui est le cas comme nous l'avons montré précédemment.

L'autre méthode d'estimation qui peut être utilisée est la méthode des effets fixes (FE). Dans ce cas, la moyenne temporelle de chaque variable au niveau individuel lui est soustraite. Etant donné que la moyenne de a_i est elle-même a_i , ce terme disparaît. Cette manipulation entraîne également la disparition du terme β_0 pour la même raison.

L'équation devient :

$$\log (\ddot{dei}_{it}) = \delta_1 \ddot{d11}_t + \dots + \delta_8 \ddot{d18}_t + \beta_1 \log (\ddot{postes}_{es_{it}}) + \beta_2 \log (\ddot{pop}_{it}) + \ddot{u}_{it} ; t = 1, 2, \dots, 9 ; i = 1, 2, \dots, 231 \quad (3)$$

$$\text{Où } \log \ddot{dei}_{it} = \log dei_{it} - \log \overline{\ddot{dei}_{it}}$$

Etant donné que $t > 2$, il faut comparer les deux estimateurs sur base de leur efficacité relative afin de choisir la meilleure méthode d'estimation. Des tests sont alors effectués pour évaluer l'autocorrélation des erreurs idiosyncratiques. Si les erreurs idiosyncratiques sont fortement corrélées à travers le temps, les écarts-types des estimateurs du modèle estimé par la méthode

des effets fixes seront biaisés, ce qui rendra les statistiques t et F incorrectes, donc inutilisables pour l'inférence statistique. Dans ce cas, nous devons utiliser la méthode en différence première, tandis que la méthode des effets fixes est appropriée lorsqu'il n'y a pas d'autocorrélation.

Une fois la meilleure méthode choisie, nous approfondirons notre étude par diverses analyses de sensibilité.

3.6 Résultats de base

Tableau 3.5 : Résultats de base

VARIABLE	(1) MCOa log(dei)	(2) FD log(dei)	(3) FE log(dei)
log(postes_es)	0,0107 (0,0189)	-0,0134** (0,0058)	-0,0152 (0,0104)
log(pop)	1,1697*** (0,0314)	0,7092*** (0,1483)	1,1053*** (0,2537)
Indicatrices annuelles	Oui	Oui	Oui
Ecart-types :			
Cluster ³	Oui	Non	Oui
Nombre de communes	231	231	231
Nombre de périodes	9	8	9
Nombre d'observations	2079	1848	2079
R ²	0,9291	0,3968	0,5968 (within)

Ecart-types entre parenthèses

*lorsque p-valeur<0,1 ; **lorsque p-valeur<0,05 ; ***lorsque p-valeur<0,01

Le tableau 3.5 reprend les résultats des premières étapes de l'analyse.

³ Sur base d'un test d'autocorrélation dans le temps des termes d'erreur, correction pour une forme arbitraire d'autocorrélation et d'hétéroscédasticité.

La première colonne donne les résultats de l'expression (1) estimée par les moindres carrés ordinaires agrégés (MCOa). Pour rappel, la population communale est ajoutée comme variable de contrôle étant donné que le nombre de DEI et de postes d'emploi salarié d'économie sociale sont suspectés d'être impactés par la taille de la population. Les écarts types présentés ont été corrigés pour la présence systématique d'autocorrélation dans les erreurs. En effet, étant donné que cette méthode ne contrôle pas les facteurs non observés propres à chaque commune et invariants dans le temps a_i , ceux-ci sont compris dans le terme d'erreur composé qui s'écrit $v_{it} = a_i + u_{it}$ (Wooldridge, 2013, p. 460). Les termes d'erreurs sont donc inévitablement corrélés à travers le temps par la présence de a_i , ce qui a pour conséquence de biaiser les coefficients obtenus.

Selon cette méthode l'effet estimé du nombre de postes d'économie sociale sur le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés est positif, ce qui est contraire aux effets attendus. Ce coefficient signifie que lorsque le nombre de postes d'économie sociale augmente de 1% (10%), le nombre de DEI augmente en moyenne de 0,0107% (0,107%). Le coefficient obtenu n'est pas significatif.

Cependant, ce coefficient est biaisé si a_i , le facteur non observé et invariant dans le temps, est corrélé avec notre variable d'intérêt. Dans cette analyse, une telle corrélation est suspectée entre a_i et le nombre de postes d'économie sociale. En effet, il est peu probable que les entreprises d'économie sociale décident de s'implanter de manière aléatoire sur le territoire. On peut facilement considérer que des caractéristiques communales non observées dans le cadre de cette analyse et invariables dans le temps soient des facteurs influençant ce choix. Par exemple, une commune avec une plus grande attractivité économique, liée à sa position géographique par rapport à des grands axes de circulation pourrait davantage attirer des entreprises, y compris d'économie sociale. A l'inverse, certaines entreprises ayant une forte mission sociale pourraient davantage se trouver sur des territoires historiquement précarisés. D'autres facteurs fixes non identifiés pourraient également s'ajouter. Le problème de cette corrélation entre a_i qui se trouve dans le terme d'erreur composé et la variable d'intérêt est l'apparition d'un biais d'endogénéité. Il sera donc nécessaire par la suite de supprimer ce biais lié à l'hétérogénéité communale via la méthode en différence première ou la méthode des effets fixes.

Le coefficient de la variable de contrôle « population », aussi estimée en logarithme, est quant à lui positif et très significatif ce qui tend à montrer qu'il est nécessaire de tenir compte de cette

variable dans notre modèle. Pour les raisons évoquées précédemment, ce coefficient peut lui aussi être biaisé.

Concernant les variables temporelles agrégées (qui ne sont pas reprises dans ce tableau), les coefficients estimés qui sont significatifs sont tous négatifs, ce qui confirme que le nombre de DEI a eu tendance à diminuer dans les communes wallonnes depuis l'année de référence, 2010. La deuxième colonne du tableau 3.5 reprend les coefficients obtenus par la méthode en différence première (FD), ce qui correspond à l'équation (2) estimée par moindres carrés ordinaires (MCO).

Une hypothèse importante de la méthode en différence première concerne les Δu_{it} qui ne doivent pas être corrélés dans le temps (Wooldridge, 2013, p. 482). Cette hypothèse assure l'absence de biais dans les écarts-types et permet d'avoir des statistiques de tests valides. Formellement, cette hypothèse s'écrit :

$$Cov(\Delta u_{it}, \Delta u_{is} | \log(postes_{es_{it}}), \log(pop_{it})) = 0, t \neq s,$$

Afin de tester cette hypothèse, les résidus du modèle en différence première ont été régressés sur leur valeur retardée d'une période. Les résultats sont présentés dans le tableau 3.6. Le coefficient vaut 0,0391 et a une p-valeur de 0,109, on ne peut donc pas rejeter l'hypothèse nulle d'absence d'autocorrélation dans le temps des erreurs idiosyncratiques en différence première.

Tableau 3.6 : Autocorrélation des résidus

	ρ
Δu_{it} (Obtenus avec méthode FD)	0,0391
u_{it} (Obtenus via dummy variable regression)	0,5979***

***lorsque p-valeur<0,01

Une autre hypothèse importante concerne l'homoscédasticité dans les erreurs idiosyncratiques en différence première (Wooldridge, 2013, p. 482). Cette hypothèse s'exprime de la manière suivante :

$$Var(\Delta u_{it} | \log(postes_{es_{it}}), \log(pop_{it})) = \sigma^2, t = 1, \dots, 9$$

Elle peut être testée via le test de Breusch-Pagan qui consiste à régresser les carrés des résidus sur les variables explicatives et via le test de White qui est réalisé en régressant les carrés des résidus sur la valeur prédite de la variable dépendante et son carré. Le test F de ces régressions et leur p-valeur sont ensuite calculées. Si l'hypothèse nulle est rejetée, le modèle souffre d'hétéroscédasticité, ce qui signifie que les erreurs types sont biaisées. Cette hypothèse sera également testée sur les différentes spécifications qui seront estimées ultérieurement et les écarts types robustes à l'hétéroscédasticité seront estimés le cas échéant.

Les résultats de ces deux tests sont repris dans le tableau 3.7 et indiquent qu'on ne peut pas rejeter l'hypothèse nulle. Nous sommes donc en présence d'homoscédasticité pour l'estimation en différence première.

Tableau 3.7 : Tests d'hétéroscédasticité

<i>Différence première</i>	F-stat	P-valeur
Test de Breusch-Pagan	0,77	0,6459
Test de White	0,77	0,4641

Etant donné que le modèle estimé en différence première ne souffre pas d'autocorrélation dans les résidus ni d'hétéroscédasticité, les écarts types des coefficients présentés à la colonne 2 n'ont pas dû être corrigés.

Selon cette méthode, l'effet estimé du nombre de postes d'économie sociale sur le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés est négatif et significatif à un seuil de 5%, ce qui correspond davantage aux effets attendus en comparaison avec la méthode précédente. Ce coefficient signifie que lorsque le nombre de postes d'économie sociale augmente de 1% (10%), le nombre de DEI diminue en moyenne de 0,0134% (0,134%).

La troisième colonne reprend les coefficients obtenus par la méthode des effets fixes, ce qui correspond à l'équation (3) estimée par moindres carrés ordinaires (MCO). Les écarts-types présentés sont robustes à une forme arbitraire d'autocorrélation et d'hétéroscédasticité. Selon cette méthode, l'effet estimé du nombre de postes d'économie sociale sur le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés est négatif, ce qui correspond aux effets attendus. Ce coefficient signifie que lorsque le nombre de postes d'économie sociale augmente de 1% (10%), le nombre de DEI diminue en moyenne de 0,0152% (0,152%). Néanmoins, le coefficient obtenu n'est pas significatif puisque sa p-valeur est de 0,14.

Afin de déterminer quelle méthode choisir, il est nécessaire de tester l'autocorrélation des erreurs idiosyncratiques u_{it} . Celles-ci peuvent être obtenues via la méthode des variables dichotomiques (Wooldridge, 2013, p. 488) qui consiste à estimer par les MCO le modèle à effets non-observés auquel on a ajouté des indicatrices communales qui estiment l'hétérogénéité communale fixe non-observée. Cette méthode revient à estimer directement les a_i en incluant dans la régression des variables indicatrices pour chaque commune. Tester l'autocorrélation dans les u_{it} n'aurait pas été possible via la méthode en différence première ou via la méthode des effets fixes car les deux équations associées à ces méthodes contiennent respectivement Δu_{it} et \ddot{u}_{it} . Le résultat du test d'autocorrélation est présenté dans le tableau 3.6 et indique la présence d'une autocorrélation positive dans les u_{it} . Etant donné ce résultat, la méthode en différence première sera utilisée dans la suite de l'analyse.

La conclusion de cette première partie d'analyse est que la méthode en différence première est la plus appropriée étant donné la présence d'autocorrélation dans les erreurs idiosyncratiques. La suite des analyses se fera donc uniquement sur base de cette méthode. Selon cette spécification, lorsque le nombre de postes d'économie sociale augmente de 1% (10%), le nombre de DEI diminue en moyenne de 0,0134% (0,134%). Bien que ces chiffres soient relativement faibles, ces coefficients confirment les attentes relatives à l'impact favorable du développement de l'économie sociale sur le chômage au niveau local. Il est aussi intéressant de présenter ces coefficients en fonction des moyennes de nos deux variables d'intérêt. Pour rappel, la moyenne du nombre de DEI dans notre échantillon est de 906 et de 534 pour le nombre de postes d'économie sociale. Cela signifie donc que lorsque le nombre de postes d'économie sociale augmente de 10%, soit de 53 postes, le nombre de DEI diminue en moyenne de 1,21 unités (-0,134% x 906).

3.7 Analyses de sensibilité

Exogénéité stricte :

L'hypothèse d'exogénéité stricte signifie que le modèle étudié ne comprend pas de variable non observée variant dans le temps qui soit corrélée avec une variable explicative, en particulier

avec la variable d'intérêt représentant le nombre de postes d'économie sociale et ce pour chaque période de temps. Formellement on a (Dejemeppe 2019-2020):

$$Cov(\log(postes_{es_{it}}), u_{it}) = 0, \forall t = 1, \dots, T \rightarrow Cov(\Delta \log(postes_{es_i}), \Delta u_i) = 0,$$

Afin de prendre en compte une violation possible de cette hypothèse, la spécification de base peut être modifiée afin de corriger un biais potentiel. La méthode utilisée s'inspire de Papke (1994) et consiste à ajouter des indicatrices communales dans l'équation en différence première. Elle nous permet de tenir compte du fait que les taux de croissance du nombre de DEI puissent différer d'une commune à l'autre. Nous ajoutons donc des effets fixes par commune, permettant ainsi au nombre de DEI de chaque commune d'évoluer selon une tendance spécifique, c'est-à-dire un effet temporel linéaire propre à chaque commune. Le modèle devient :

$$\Delta \log(dei_{it}) = \alpha_0 + \alpha_2 d12_t + \dots + \alpha_8 d18_t + \beta_1 \Delta \log(postes_{es_{it}}) + \beta_2 \Delta \log(pop_{it}) + \beta_3 commune2_i + \dots + \beta_{232} commune231_i + \Delta u_{it}; t = 1, 2, \dots, 9; i = 1, 2, \dots, 231 \quad (4)$$

Où $communeK_i$, $K \in [2, 231]$ est une variable dichotomique = 1 lorsque $i = K$, c'est-à-dire lorsque la commune considérée i est la commune K , 0 sinon (la commune $K = 1$ est la commune de référence).

Tableau 3.8 : Estimation en différence première avec un trend linéaire propre à chaque commune

(1) FD AVEC TREND	
VARIABLE	log(dei)
log(postes_es)	-0,0127 (0,0091)
log(pop)	0,7002*** (0,1920)
Indicatrices annuelles	Oui
Indicatrices communales	Oui
Ecart-types :	
Cluster	Oui
Nombre de communes	231
Nombre de périodes	8
Nombre d'observations	1848
R ²	0,4829

Ecart-types entre parenthèses

*lorsque p-valeur<0,1 ; **lorsque p-valeur<0,05 ; ***lorsque p-valeur<0,01

Les résultats de cette estimation sont présentés dans le tableau 3.8. Avec l'ajout de ce trend, l'effet estimé du nombre de postes d'économie sociale sur le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés reste négatif mais n'est désormais plus significatif puisque la p-valeur du coefficient estimé est de 0,163. Le fait que ce coefficient ne soit plus significatif alors qu'il l'était lors de l'estimation en différence première présentée dans le tableau 3.5 s'explique par deux raisons principales. La première est que l'ajout de variables de contrôle pèse sur les écarts type des autres variables déjà présentes dans le modèle. La deuxième est que la spécification souffre désormais d'autocorrélation dans les termes d'erreur. Les écarts types robustes à une forme d'autocorrélation et d'hétéroscédasticité, qui sont plus élevés, ont donc dû être utilisés.

On peut tester par un test F si les indicatrices communales sont conjointement significatives. Ce test mène au rejet de l'hypothèse nulle selon laquelle les coefficients de toutes les indicatrices communales sont égaux à 0. Les indicatrices communales sont donc conjointement significatives.

On constate ici que les indicatrices communales permettent de capter une certaine information qui n'était pas prise en compte avant puisqu'elles sont conjointement significatives et qu'elles permettent de faire augmenter le R^2 . Ce dernier, aussi appelé coefficient de détermination, est la fraction de la variabilité expliquée de la variable dépendante Y par rapport à la variabilité totale de Y (Dejemeppe, 2019-2020). Autrement dit, un R^2 se rapprochant de 1 est donc synonyme d'une meilleure qualité de prédiction de la régression effectuée. Notons que le R^2 augmente lorsque le nombre de variables explicatives augmente aussi. Afin de tenir compte de la perte de degrés de liberté liée à l'inclusion de variables explicatives dans le modèle estimé, le R^2 ajusté peut être utilisé. Dans notre cas, le R^2 ajusté vaut 0,4060 lors de l'ajout des indicatrices communales, alors qu'il valait 0,3938 sans ces variables. Le modèle comprenant un trend linéaire propre à chaque commune a donc un meilleur pouvoir prédictif.

Néanmoins, ces indicatrices communales ne semblent pas non plus capter un très grand effet puisque les coefficients des autres variables indépendantes (postes_es et pop) diffèrent faiblement entre les deux méthodes et que l'augmentation du R^2 ajusté est assez limitée. Les prochaines analyses présenteront donc systématiquement des tableaux comprenant des résultats avec trend et sans trend.

Variantes de la variable dépendante :

Cette section présente les résultats de la méthode en différence première pour laquelle la variable dépendante a été modifiée. Le but de cette section est de déterminer si l'impact de l'économie sociale au niveau local diffère selon le sexe, le niveau d'études et enfin l'âge des DEI. Pour ce faire, la variable « nombre de demandeurs d'emploi inoccupés » a été modifiée pour chaque régression avec la méthode en différence première. Ces données ont été collectées auprès du FOREM et de l'ADG. A noter aussi que les écarts types de toutes les spécifications sont robustes à l'autocorrélation et à l'hétéroscédasticité.

Tableau 3.9 : Estimations selon le sexe

VARIABLE	(1)femmes	(2)femmes	(3)hommes	(4)hommes
	sans trend	avec trend	sans trend	avec trend
log(postes_es)	-0,019* (0,0102)	-0,0166 (0,0119)	-0,0059 (0,0116)	-0,0068 (0,0134)
log(pop)	0,7394*** (0,225)	0,6740** (0,2983)	0,7621*** (0,2001)	0,8137*** (0,286)
Indicatrices annuelles	Oui	Oui	Oui	Oui
Indicatrices communales	Non	Oui	Non	Oui
Ecart-types :				
Cluster	Oui	Oui	Oui	Oui
Nombre de communes	231	231	231	231
Nombre de périodes	8	8	8	8
Nombre d'observations	1848	1848	1848	1848
R ²	0,2204	0,3237	0,3393	0,3895

Ecart-types entre parenthèses

*lorsque p-valeur<0,1 ; **lorsque p-valeur<0,05 ; ***lorsque p-valeur<0,01

Les deux premières colonnes du tableau 3.9 reprennent les résultats estimés de l'impact de l'économie sociale sur les demandeurs d'emploi inoccupés de sexe féminin tandis que les deux dernières colonnes reprennent les résultats estimés de l'impact de l'économie sociale sur les demandeurs d'emploi inoccupés de sexe masculin.

Le coefficient estimé de l'économie sociale sur les DEI femmes est négatif. Le coefficient est significatif à un seuil de 10% sans trend mais devient non-significatif lors de l'ajout du trend. Le coefficient estimé de l'économie sociale sur les DEI hommes est lui aussi négatif, mais l'effet est plus faible que celui observé chez les DEI femmes. De plus, les coefficients estimés ne sont pas du tout significatifs (p-valeur de 0,61 pour les deux spécifiques avec et sans trend).

A priori, nous constatons donc une différence d'effet selon le sexe. Le développement de l'économie sociale dans une commune semble profiter aux DEI femmes tandis que l'impact sur les DEI hommes n'est pas clairement identifié étant donné la taille des écarts types associés aux coefficients. Ce résultat est cohérent avec ce qui a été expliqué précédemment dans ce travail puisque les entreprises d'économie sociale emploient majoritairement des femmes. Néanmoins, nous ne pouvons pas conclure avec certitude qu'il existe une différence d'effet selon le sexe car les intervalles de confiance associés aux coefficients de la variable $\log(\text{postes_es})$ se chevauchent entre les sexes étant donné les larges écarts-types.

Tableau 3.10 : Estimations selon le niveau d'études

VARIABLE	(1)faible	(2)faible	(3)moyen	(4)moyen	(5)élevé	(6)élevé
	sans trend	avec trend	sans trend	avec trend	sans trend	avec trend
$\log(\text{postes_es})$	-0,0134 (0,0092)	-0,0128 (0,0107)	-0,0222** (0,011)	-0,0233* (0,0126)	0,0050 (0,0125)	0,0081 (0,0152)
$\log(\text{pop})$	0,7072*** (0,2545)	1,0242*** (0,3407)	0,8096*** (0,1620)	0,7560** (0,2351)	0,4117 (0,3564)	0,1870 (0,4849)
Indicatrices annuelles	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Indicatrices communales	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Ecart-types :						
Cluster	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Nombre de communes	231	231	231	231	231	231
Nombre de périodes	8	8	8	8	8	8
Nombre d'observations	1848	1848	1848	1848	1848	1848
R ²	0,1656	0,2442	0,3346	0,3782	0,1794	0,2298

Ecart-types entre parenthèses

*lorsque p-valeur<0,1 ; **lorsque p-valeur<0,05 ; ***lorsque p-valeur<0,01

Les colonnes 1 et 2 du tableau 3.10 concernent les DEI avec un faible niveau d'éducation, les colonnes 3 et 4 avec un niveau d'éducation moyen et les colonnes 5 et 6 avec un niveau d'éducation élevé. Les niveaux d'études se basent sur la classification ISCED (International Standard Classification of Education) élaborée par l'Unesco⁴. Le niveau faible concerne les niveaux 0 à 2, c'est-à-dire les personnes diplômées au maximum du cycle inférieur de l'enseignement secondaire. Le niveau moyen reprend les niveaux 3 et 4, il s'agit des personnes diplômées au maximum du cycle supérieur de l'enseignement secondaire. Enfin, le niveau élevé concerne les niveaux 5 à 8 allant de l'enseignement supérieur de type court aux titulaires d'un doctorat.

L'effet estimé de l'économie sociale sur les DEI avec un faible niveau d'éducation est négatif, ce qui correspond aux effets attendus. Néanmoins, les coefficients ne sont pas significatifs pour les deux spécifications. Concernant les DEI ayant un niveau d'éducation moyen, l'effet estimé est lui aussi négatif. Le coefficient de la variable postes_es est significatif à un seuil de 5% sans trend et significatif à 10% lors de l'ajout d'un trend. Selon ces deux spécifications, lorsque le nombre de postes d'économie sociale augmente de 1% (10%), le nombre de DEI diminue en moyenne de 0,02% (0,2%). L'effet estimé sur les DEI ayant un niveau d'éducation élevé est quant à lui positif, mais faible. Les coefficients associés à ce niveau d'éducation ne sont cependant pas du tout significatifs, aussi bien avec trend que sans trend.

⁴ [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=International_Standard_Classification_of_Education_\(ISCED\)#Background](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=International_Standard_Classification_of_Education_(ISCED)#Background)

Tableau 3.11 : Estimations selon l'âge

VARIABLE	(1)18-24	(2)18-24	(3)25-49	(4)25-49	(5)50-64	(6)50-64
	sans trend	avec trend	sans trend	avec trend	sans trend	avec trend
log(postes_es)	-0,0274*	-0,0247	-0,0106	-0,0114	-0,0186	-0,0172
	(0,0144)	(0,0172)	(0,0103)	(0,0119)	(0,0127)	(0,0143)
log(pop)	0,9923***	1,2319***	0,7334***	0,7713***	0,4127*	0,1160
	(0,3103)	(0,4335)	(0,2170)	(0,2704)	(0,2264)	(0,2941)
Indicatrices annuelles	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Indicatrices communales	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Ecart-types :						
Cluster	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Nombre de communes	231	231	231	231	231	231
Nombre de périodes	8	8	8	8	8	8
Nombre d'observations	1848	1848	1848	1848	1848	1848
R ²	0,2031	0,2660	0,2315	0,3300	0,2539	0,3286

Ecart-types entre parenthèses

*lorsque p-valeur<0,1 ; **lorsque p-valeur<0,05 ; ***lorsque p-valeur<0,01

Les colonnes 1 et 2 du tableau 3.11 concernent les DEI âgés de 18 à 24 ans, les colonnes 3 et 4 les DEI âgés de 25 à 49 ans et enfin les colonnes 5 et 6 les DEI âgés de 50 à 64 ans. L'effet estimé d'une augmentation du nombre de postes de travail salarié d'économie sociale sur les DEI est négatif pour les trois catégories d'âges considérées dans cette analyse. Cet effet va donc dans le sens attendu. Cependant, les coefficients obtenus ne sont pas significatifs, excepté pour les plus jeunes lorsque le modèle estimé ne contient pas d'indicatrices communales (colonne 3). Selon cette spécification, lorsque le nombre de postes d'économie sociale augmente de 1% (10%), le nombre de DEI diminue en moyenne de 0,0274% (0,274%). La spécification concernant les DEI âgés de 18 à 25 sans trend communal présente donc le coefficient avec la valeur la plus importante de ce tableau, tout en étant significatif à un seuil de 10%. Ce résultat

est intéressant mais ne trouve pas d'explication claire au regard de la littérature concernant les rapports entre l'économie sociale et le marché du travail.

A noter que des données croisées ont aussi été collectées concernant les DEI femmes âgées de 25 à 49 ans selon les trois niveaux d'étude. Les résultats issus de ces régressions ne seront pas discutés en raison de la faiblesse et de la non-significativité systématique des coefficients.

Ajout de variables de contrôle :

Après avoir contrôlé pour les facteurs non observés au niveau communal invariants dans le temps et pour un problème éventuel d'endogénéité en ajoutant des indicatrices communales, une dernière étape consiste à ajouter des variables de contrôle au modèle estimé en différence première. Pour rappel, une variable de contrôle est intéressante à ajouter dans une estimation si elle est corrélée à la fois avec la variable dépendante, mais aussi avec la variable indépendante d'intérêt.

Etant donné le manque d'études empiriques concernant les effets de l'économie sociale sur le chômage local, il n'est pas facile de déterminer avec certitude quelles variables ajouter dans notre modèle. Afin de pallier ce manque, plusieurs études ayant pour objectif de définir les déterminants du chômage au niveau local ont été lues. L'idée ici est donc de comprendre quelles sont les variables pouvant expliquer le chômage au niveau local et ensuite réfléchir à leur éventuel lien avec l'économie sociale. Ces différentes études mettent principalement en évidence deux facteurs différents, à savoir la part des jeunes dans la population et le niveau d'éducation moyen de la population (Cizkowicz et al, 2014 ; Drake, 2018 ; Karaalp, 2016).

Concernant la part des jeunes dans la population, les auteurs identifient une forte corrélation positive avec le taux de chômage. Une plus grande proportion de jeunes dans une commune dans notre cas signifierait donc en moyenne un taux de chômage plus élevé. Cependant, au regard de la littérature abordée dans la partie 2, cette variable ne présente pas de lien clair avec le développement de l'économie sociale au niveau local, caractérisé par le nombre de postes de travail salarié dans l'économie sociale dans notre cas. Nous avons tout de même estimé des modèles comprenant la part des jeunes dans la population. Ceux-ci ne sont néanmoins pas discutés car les coefficients obtenus sont très faibles et non-significatifs.

Au sujet du niveau moyen d'éducation de la population, les différentes études relèvent une corrélation négative avec le nombre de chômeurs. Encore une fois, cette variable ne présente pas de lien clairement identifié dans la littérature avec l'économie sociale. Néanmoins, plusieurs hypothèses peuvent être formulées vis-à-vis de cette variable. D'un côté, nous pourrions imaginer que certaines entreprises d'économie sociale fassent le choix, tout comme une partie des entreprises d'économie classique, de s'implanter dans un endroit où le niveau d'éducation est plus élevé afin de trouver plus aisément une main d'œuvre qualifiée. A l'inverse, nous pourrions aussi imaginer que certains types d'entreprises d'économie sociale, à l'instar des entreprises d'insertion, fassent le choix de s'établir sur des communes où le chômage est plus élevé donc où le niveau d'éducation moyen a tendance à être plus faible. Malheureusement, des données sur le niveau d'éducation moyen de la population ne sont pas disponibles au niveau des communes wallonnes. Cette variable ne peut donc pas être ajoutée dans notre modèle.

Une autre variable de contrôle intéressante à ajouter au modèle choisi est le nombre de postes de travail salarié hors économie sociale. Cette variable est tout à fait pertinente au niveau de sa relation avec la variable dépendante car il est assez évident que plus il y a de postes de travail salarié dans une commune, moins il y aura de DEI. Au niveau de la variable d'intérêt, une corrélation positive est supposée entre le nombre de postes de travail salarié hors économie sociale dans une commune et le nombre de postes d'économie sociale. Si pour une raison quelconque une commune devient plus attractive pour les entreprises offrant des postes de travail salarié, on peut s'attendre à ce que cette commune devienne aussi plus attractive pour certaines entreprises d'économie sociale, sauf si la « théorie du vide » expliquée dans la partie 2 prévaut.

Etant donné qu'il existe sur Walstat une base de données reprenant le nombre de postes de travail salarié selon le lieu de travail, le nombre de postes de travail salarié dans l'économie sociale y a été soustrait afin de créer une variable « postes de travail salarié hors économie sociale ». Cette variable n'est cependant pas parfaite. En effet, comme nous l'avons expliqué précédemment, les données concernant le nombre de postes de travail salarié d'économie sociale sont récoltées en fonction des sièges principaux des entreprises alors que pour le nombre de postes de travail salarié, les données sont récoltées en fonction des unités locales. Dès lors, si une entreprise d'économie sociale emploie des travailleurs dans une autre commune que son siège principal, le poste sera comptabilisé sur la commune du siège principal et non de l'unité locale. La différence entre les deux variables pourrait donc refléter de manière imparfaite les

réalités communales concernant le nombre de postes de travail salarié hors économie sociale. Néanmoins, en retirant 31 communes présentant des données considérées comme aberrantes, nous avons fait l'hypothèse que la plupart des communes conservées dans l'analyse n'ont pas été sujettes à des changements administratifs de sièges et que les variations observées sont le fruit d'une variation réelle d'emplois. Cette variable nouvellement créée a donc été ajoutée à l'équation (2).

Un autre avantage de l'ajout de cette variable au modèle est qu'il est désormais possible de comparer les coefficients des variables « postes de travail salarié d'économie sociale » et « postes de travail salarié hors économie sociale » afin de déterminer si les entreprises classiques offrent des emplois qui profitent davantage aux DEI locaux que les entreprises d'économie sociale. Pour rappel, celles-ci sont représentées respectivement par les variables « postes_es » et « postes_Hes » dont les coefficients sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3.12 : Estimations en différence première avec variable de contrôle

VARIABLE	(1) FD SANS TREND	(2) FD AVEC TREND
	log(dei)	log(dei)
log(postes_es)	-0,0139* (0,0080)	-0,0132 (0,0092)
log(postes_Hes)	-0,0487* (0,0251)	-0,0489* (0,0280)
log(pop)	0,7172*** (0,1469)	0,6909*** (0,1911)
Indicatrices annuelles	Oui	Oui
Indicatrices communales	Non	Oui
Ecart-types :		
Cluster	Oui	Oui
Nombre de communes	231	231
Nombre de périodes	8	8
Nombre d'observations	1848	1848
R ²	0,3989	0,4848

Ecart-types entre parenthèses

*lorsque p-valeur<0,1 ; **lorsque p-valeur<0,05 ; ***lorsque p-valeur<0,01

La première colonne reprend les coefficients obtenus par la méthode en différence première (FD), soit l'équation 2 à laquelle nous avons ajouté la variable « postes_Hes ». Selon cette spécification, l'effet estimé du nombre de postes d'économie sociale sur le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés est négatif et significatif au seuil de 10%, ce qui correspond toujours à l'effet attendu. Ce coefficient signifie que lorsque le nombre de postes d'économie sociale augmente de 1% (10%), le nombre de DEI diminue en moyenne de 0,0139% (0,139%). L'effet estimé de nombre de postes de travail salarié hors économie sociale est lui aussi négatif et significatif. Ce coefficient signifie que lorsque le nombre de postes d'économie sociale augmente de 1% (10%), le nombre de DEI diminue en moyenne de 0,0487% (0,487%).

La deuxième colonne reprend les coefficients obtenus par la méthode en différence première (FD) avec un trend spécifique à chaque commune, soit l'équation 4 à laquelle nous avons ajouté la variable « postes_Hes ». Les coefficients obtenus sont presque identiques à ceux de la colonne 1. La différence principale est que le coefficient de la variable « postes_es » n'est plus significatif.

Selon ces deux spécifications, l'élasticité du nombre de DEI par rapport au nombre de postes de travail salarié hors économie sociale est plus élevée que l'élasticité du nombre de DEI par rapport au nombre de postes de travail salarié d'économie sociale. Nous parlons d'élasticité car les deux variables d'intérêt sont présentées en logarithme (Wooldridge, 2013, p. 44).

Un test F a été réalisé après les deux estimations afin de savoir s'il y a une différence statistique significative entre les coefficients des variables postes_es et postes_Hes. L'hypothèse nulle de ce test est que les coefficients sont égaux. Dans les deux cas, les p-valeur obtenues sont supérieures à 10% donc nous ne rejetons pas l'hypothèse nulle. De par les résultats de ce test, nous ne pouvons pas conclure qu'il y a une différence statistiquement significative entre les coefficients des deux variables.

Sur base des coefficients obtenus, conclure que la création d'emplois hors économie sociale profite davantage aux chômeurs locaux que la création d'emplois d'économie sociale serait donc une erreur. Rappelons aussi que la base de données que nous utilisons pour cette dernière estimation ne reflète pas au mieux la réalité étant donné les possibles divergences entre la

localisation réelle d'un poste de travail dans l'économie sociale et le lieu du siège social de l'entreprise.

Cette estimation nous permet aussi de tester la significativité conjointe des coefficients des variables `postes_es` et `postes_Hes`. Concrètement, ce test nous permet de déterminer si l'emploi salarié local de manière globale (donc pas uniquement l'emploi salarié de l'économie sociale) a un impact sur le chômage local. L'hypothèse nulle est que les coefficients des deux variables sont conjointement égaux à 0. La p-valeur obtenue lors du test est de 0,06 pour l'estimation sans trend communal et de 0,11 lors de l'ajout du trend communal. Il est donc difficile de dire avec certitude que nous ne rejetons pas l'hypothèse nulle. Ce test nous amène à la conclusion que le chômage au niveau local en Wallonie est peu sensible aux variations de l'emploi salarié au niveau local.

3.8 Résumé des résultats et discussion

Notre analyse empirique avait pour but de déterminer l'effet d'une hausse du nombre de postes de travail salarié d'économie sociale sur le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) au niveau local. Pour ce faire, nous avons utilisé des données agrégées pour 231 communes wallonnes. Les résultats de la méthode en différence première pour l'ensemble des 262 communes wallonnes sont disponibles en annexe 2 mais le coefficient obtenu concernant la variable d'intérêt est faible et non-significatif. Ce résultat présente cependant un biais causé par l'exceptionnelle variabilité annuelle observée pour 31 communes en raison d'un changement de siège principal de certaines entreprises d'économie sociale.

Après que l'échantillon ait été restreint à 231 communes, la première étape consistait à estimer le modèle à effets non observés (comprenant nos deux variables d'intérêt, une variable de contrôle pour la population et des indicatrices temporelles agrégées) via deux méthodes différentes : la méthode en différence première et la méthode des effets fixes. Ces deux méthodes permettent d'éliminer les effets non observés constants dans le temps a_i qui sont propres à chaque commune et qui sont susceptibles d'être corrélés avec la variable dépendante. Le fait que nos variables soient présentées en logarithme permet de parler d'élasticité du chômage local par rapport à l'emploi dans l'économie sociale au niveau local, ou autrement dit, d'estimer le pourcentage de variation moyen du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) lorsque le nombre de postes d'économie sociale augmente de 1% dans une commune.

Une fois les deux méthodes appliquées, nous avons réalisé des tests pour détecter la présence d'autocorrélation dans les erreurs idiosyncratiques u_{it} afin de déterminer la méthode la plus appropriée pour la suite de l'analyse. Etant donné la présence d'autocorrélation, nous avons opté pour la méthode en différence première. Selon cette spécification, lorsque le nombre de postes d'économie sociale augmente de 1% (10%), le nombre de DEI diminue en moyenne de 0,0134% (0,134%), le coefficient obtenu étant significatif à un seuil de 5%. Ces résultats vont dans le sens attendu. En effet, comme nous l'avons vu dans la deuxième partie de ce travail, l'économie sociale semble avoir un impact direct sur le marché du travail via la création d'emplois dans des zones parfois fragilisées, donc présentant un taux de chômage élevé. De plus, ces entreprises peuvent aussi avoir un impact indirect sur l'emploi et le chômage via la création de capital social qui profite à la population et aux entreprises locales. Enfin, les entreprises sociales d'insertion, qui ont pour mission principale de réinsérer dans le monde du

travail les personnes sans emploi et peu qualifiées, peuvent elles-aussi contribuer à réduire le chômage au niveau local. Malgré tout, les coefficients obtenus indiquent un faible impact de la hausse de l'emploi salarié dans l'économie sociale sur le chômage au niveau local.

Ensuite, nous avons réalisé différentes analyses de sensibilité. La première consistait à ajouter des indicatrices communales dans l'équation en différence première afin d'éviter un biais d'endogénéité. L'inclusion de ces variables permet de tenir compte du fait que les taux de croissance du nombre de DEI puissent différer d'une commune à l'autre. Avec l'ajout de ce trend, l'effet estimé du nombre de postes d'économie sociale sur le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés reste négatif mais n'est désormais plus significatif. Ces indicatrices communales captent une certaine information mais font aussi perdre beaucoup de précision aux autres estimateurs contenus dans la régression. Nous avons donc décidé pour la suite de l'analyse de présenter systématiquement les résultats avec trend et sans trend.

L'analyse de sensibilité suivante avait pour but de déterminer si certaines catégories de demandeurs d'emploi inoccupés sont plus impactées que d'autres par une augmentation de l'emploi dans l'économie sociale. Afin de réaliser cette analyse, nous avons remplacé la variable dépendante par différentes variantes de celles-ci concernant le sexe, le niveau d'étude et l'âge des DEI. D'abord au niveau du sexe, même si les coefficients obtenus sont négatifs pour les deux sexes, l'effet observé sur les DEI femmes est plus grand que pour les DEI hommes. Ce résultat n'est pas surprenant étant donné que les secteurs qui pourvoient énormément d'emplois d'économie sociale sont plutôt des activités de services employant davantage de femmes que d'hommes (santé humaine et action sociale, activités de titres services). Ensuite, des différences ont aussi été observées selon le niveau d'étude. Les coefficients pour les DEI avec des niveaux d'études faibles et moyens sont négatifs alors qu'ils sont positifs pour le niveau d'étude élevé. Les seuls coefficients significatifs concernent les DEI avec un niveau d'éducation moyen. Ces coefficients indiquent que lorsque le nombre de postes d'économie sociale augmente de 1% (10%), le nombre de DEI diminue en moyenne de 0,02% (0,2%). L'effet observé est donc toujours assez faible. Enfin, tous les coefficients obtenus pour les trois catégories d'âge considérées (18 à 24 ans, 25 à 49 ans et 50 à 64 ans) sont négatifs. Les coefficients avec la valeur la plus importante concernent les plus jeunes. Le coefficient obtenu sans l'ajout d'indicatrices communales est même significatif à un seuil de 10%. Ce potentiel impact plus élevé d'une augmentation du nombre de postes d'économie sociale sur les DEI âgés

de 18 à 24 ans ne trouve pas d'explication claire au regard de la littérature concernant les rapports entre l'économie sociale et le marché du travail.

De faibles différences d'effets sont donc observées selon le sexe, le niveau d'études et l'âge des demandeurs d'emploi inoccupés. Néanmoins, lorsque nous comparons les intervalles de confiance des paramètres estimés pour chacun des trois tableaux, nous constatons que ceux-ci se chevauchent, ce qui suggère que les différences entre les coefficients ne sont pas statistiquement significatives. Statistiquement, nous ne pouvons donc pas conclure que l'augmentation du nombre de postes de travail salarié dans l'économie sociale profite davantage à certaines catégories de demandeurs d'emploi inoccupés qu'à d'autres.

Une dernière spécification consistait à ajouter des variables de contrôle au modèle estimé en différence première. Pour ce faire, une variable représentant le nombre de postes de travail salarié hors économie sociale a été créée, même si celle-ci n'est pas parfaite en raison du différentiel qui peut exister entre le siège principal d'une entreprise d'économie sociale et le lieu où se situe réellement un poste de travail. Ce modèle a permis de produire deux résultats principaux.

D'une part, nous avons vu au regard des coefficients obtenus que, au niveau local, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés est plus sensible à une augmentation de 1% du nombre de postes de travail salarié hors économie sociale qu'à une augmentation de 1% du nombre de postes de travail salarié d'économie sociale. Toutefois, la réalisation d'un test statistique nous a amené à la conclusion que la différence entre les coefficients des deux variables n'est pas statistiquement significative. Nos résultats ne nous permettent donc pas de dire si la création d'emplois hors économie sociale profite davantage aux chômeurs locaux que la création d'emplois d'économie sociale, et inversement.

D'autre part, nous avons pu aussi tester la significativité conjointe des coefficients de ces deux variables afin de déterminer si l'emploi salarié local de manière générale a un impact sur le chômage local. En fonction du seuil de significativité que nous nous fixons nous arrivons à la conclusion que le chômage local en Wallonie est peu sensible à l'emploi au niveau local. Etant donné la significativité des indicatrices temporelles agrégées, il semblerait que ce soit davantage les conditions économiques au niveau de Wallonie ou les chocs qui affectent

l'ensemble des communes wallonnes qui soient à l'origine des variations de chômage au niveau local.

Une question s'est tout de même posée autour de la définition du terme « local » employée dans ce travail. Dans les études empiriques analysant les déterminants du chômage au niveau local, les territoires considérés étaient systématiquement plus vastes que les communes wallonnes, qui sont des territoires relativement restreints (en moyenne 64,5 km²)⁵, surtout lorsqu'on traite des questions liées à l'emploi. Des estimations, disponibles en annexe 3, ont donc aussi été réalisées au niveau des arrondissements mais les résultats obtenus n'étaient pas significatifs du tout et les coefficients faibles. Ces résultats non probants sont certainement liés au faible nombre d'observations car il n'y a que vingt arrondissements en Wallonie. De plus, la réalisation d'une analyse au niveau des arrondissements n'excluait pas non plus totalement le problème lié aux changements de siège principaux de certaines entreprises d'économie sociale. Les coefficients sont donc probablement biaisés.

Plusieurs hypothèses peuvent être émises pour expliquer que l'effet de l'emploi salarié dans l'économie sociale au niveau local sur le chômage local que nous avons détecté au fil de nos analyses soit faible.

Premièrement, il semblerait que ce soit plutôt les conditions économiques au niveau de la Wallonie ou les chocs qui affectent l'ensemble des communes wallonnes qui soient à l'origine des variations de chômage au niveau local. Cette observation a été réalisée lors de la dernière spécification avec l'ajout d'une variable de contrôle mais elle s'applique aussi aux spécifications antérieures puisque les coefficients des indicatrices temporelles agrégées ont systématiquement été très significatifs. De plus, comme le rappelle un rapport de l'OCDE analysant les dynamiques de création d'emplois par les organisations d'économie sociale, de nombreux facteurs liés à la création d'emplois semblent échapper au contrôle de celles-ci. Les conditions économiques et la demande de biens et de services semblent être les plus importants de ces facteurs (OECD, 2013). Mais il est évident que l'amélioration de ces facteurs a aussi un impact favorable sur le chômage. Dès lors dans notre modèle, l'amélioration des conditions économiques, qui engendre aussi bien une réduction du chômage au niveau local qu'une hausse

⁵ <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/structure-administrative-territoire/>

des emplois dans l'économie sociale au niveau local, est captée par les indicatrices temporelles agrégées.

Deuxièmement, il est probable qu'une hausse de l'emploi salarié dans l'économie sociale dans une commune profite davantage à d'autres demandeurs d'emploi inoccupés que ceux résidant dans cette même commune. Comme nous l'avons mentionné précédemment, une commune est un territoire relativement restreint pour les questions relatives à l'emploi et au chômage. Il est donc envisageable qu'une augmentation du nombre de postes de travail salarié d'économie sociale ait un impact favorable sur le nombre de chômeurs des communes voisines, même si une partie des chômeurs font face à de véritables difficultés pour se déplacer. Dans ce cas, les effets ne sont pas captés par notre analyse empirique, même si ces effets peuvent être tout de même qualifiés de « locaux ».

Troisièmement, bien que nous ayons mis différents moyens en place dans notre analyse empirique pour éviter un biais dû à une violation possible de l'hypothèse d'exogénéité stricte, un biais peut subsister. Il est possible que nous ayons omis d'inclure des variables variant dans le temps qui seraient corrélées avec la variable représentant le nombre de postes de travail salarié d'économie sociale et avec la variable représentant le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés. Dans ce cas, les coefficients obtenus seraient biaisés.

Enfin, même si la littérature suggérait qu'il puisse exister un lien entre l'économie sociale et le chômage au niveau local via les entreprises sociales d'insertion, ce type d'entreprises ne représente que 3% du total des entreprises d'économie sociale en Wallonie. Pour le reste des organisations constituant l'économie sociale, nous n'avons pas trouvé d'éléments théoriques clairs.

Conclusion

Entre 2010 et 2018, le taux de chômage wallon est passé de 11,5% à 8,5%. En parallèle à cette baisse du chômage, l'économie sociale s'est fortement développée en Wallonie, aussi bien au niveau de l'évolution du nombre d'entreprises que du nombre de postes de travail salarié fournis par ce genre d'organisations.

Après avoir parcouru la littérature concernant les rapports entre l'économie sociale et le marché du travail, nous avons réalisé une étude empirique dont le but était d'identifier un possible effet causal du développement de l'économie sociale sur le taux de chômage au niveau local. L'intérêt d'une telle recherche est d'identifier dans quelle mesure le développement de l'économie sociale pourrait s'avérer être une solution face au taux de chômage élevé qui persiste dans certaines communes wallonnes. Afin de procéder à une telle analyse, nous avons choisi deux variables d'intérêt pour représenter le chômage et l'économie sociale, à savoir le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés et le nombre de postes de travail salarié d'économie sociale. Nous avons ensuite intégré ces variables dans un modèle à effets non observés estimé en différence première afin de contrôler des effets non observés et invariants dans le temps au niveau communal.

Les résultats de cette analyse empirique nous ont permis de détecter une légère baisse du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés lorsque le nombre de postes de travail salarié d'économie sociale augmente dans une commune. Nous n'avons cependant pas trouvé de différence significative d'effet selon le sexe, le niveau d'éducation ou encore l'âge des demandeurs d'emploi inoccupés. Il semblerait que ce soit plutôt les conditions économiques au niveau de la Wallonie ou les chocs qui affectent l'ensemble des communes wallonnes qui soient à l'origine des variations de chômage au niveau local.

Même si l'économie sociale semble être animée par une dynamique propre qui lui permet de ne pas être confondue avec les secteurs publics et privés et qui justifie le choix de l'étudier en tant que telle, il ne faut pas oublier qu'elle est constituée d'organisations très hétérogènes. Dès lors, il est possible que l'apparition ou le développement de certains types d'entreprises d'économie sociale aient un véritable impact sur le chômage au niveau local mais que cet effet ne soit pas visible dans nos résultats.

Il faut aussi garder en tête qu'une partie de notre analyse empirique repose sur une base de données imparfaite concernant l'économie sociale, en raison du différentiel qui peut exister entre le siège principal d'une entreprise d'économie sociale et le lieu où se trouve réellement le poste de travail. En ce sens, ce travail pourrait être amélioré en utilisant des bases de données comptabilisant les postes de travail salarié dans l'économie sociale selon les unités locales, et non selon le siège principal de l'entreprise. De plus, l'utilisation d'une telle base de données pourrait permettre une véritable comparaison entre les secteurs afin de déterminer si la création d'emplois dans l'économie sociale peut davantage profiter aux demandeurs d'emploi inoccupés locaux que les emplois dans le secteur privé classique ou le secteur public. Une autre piste d'amélioration pour ce travail consisterait à choisir une meilleure variable d'intérêt pour représenter l'économie sociale. Dans le cadre de ce mémoire, nous avons jugé que le nombre de postes de travail salarié était le meilleur indicateur pour représenter l'économie sociale, sachant que les deux autres variables disponibles étaient le nombre d'équivalent temps plein et le nombre d'entreprises. Néanmoins, il est possible que l'économie sociale se soit développée sur certaines communes wallonnes sans forcément engendrer une grande différence au niveau de l'emploi salarié, ni même des deux autres variables disponibles. D'autant plus que le bénévolat est une composante importante de l'économie sociale. Si tel est le cas, il est possible que le rôle de l'économie sociale sur la création de capital social et son impact sur le chômage ait été sous-estimé tout au long de ce travail. Il n'existe pas encore d'autre variable au niveau des communes wallonnes pour représenter l'économie sociale, mais il est envisageable d'instrumentaliser celle-ci.

Même si le développement de l'économie sociale semble n'avoir qu'un faible impact sur le chômage au niveau local, il est nécessaire de rappeler que la création d'emplois ou la réinsertion de personnes éloignées du marché du travail est rarement l'objectif principal des organisations d'économie sociale. Néanmoins il est assez clair que, de par les principes et les valeurs qui l'animent, le développement de l'économie sociale en Wallonie peut avoir de nombreux autres effets positifs sur la société.

Bibliographie

ACCAPUTO, A., BAYENET, B., & PAGANO, G. (2006). Le plan Marshall pour la Wallonie. *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, pp. 5-73.

BOURDIEU, P. (1980). Le capital social. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, pp. 2-3.

CAMPBELL, M. (2000). *The Third System, Jobs and Local Development: The European Experience*. Leeds: Leeds Metropolitan University.

CAPONI, V. (2017). The effects of public sector employment on the economy. *IZA World of Labor*.

CIZKOWICZ, A., KOWALCZUK, M. & RZONCA, A. (2014). Heterogeneous determinants of local unemployment in Poland. *NBP Working Papers*.

COMITE EUROPEEN DES REGIONS. (2015). *Le rôle de l'économie sociale dans la relance de la croissance économique et la lutte contre le chômage*.

DÉCRET RELATIF À L'ÉCONOMIE SOCIALE (2008), <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2008/11/20/2008204798/2009/01/01?doc=12837&rev=17014-7144>, consulté le 21/03/2021

DEFOURNY, J., & DEVELTERE, P. (1999). Origines et contours de l'économie sociale au nord et au sud. Dans *L'économie sociale au Nord et au Sud* (pp. 25-50). Bruxelles: De Boeck.

DEFOURNY, J., & NYSSSENS, M. (2017). *Economie sociale et solidaire: Socioéconomie du 3e secteur*. De Boeck Supérieur.

DEJEMEPPE, M., & VAN DER LINDEN, B. (2013). *Les soutiens financiers à la création d'emploi*. Institut de Recherches Economiques et Sociales (IRES), Louvain-La-Neuve.

DEJEMEPPE, M., & VAN DER LINDEN, B. (2016, Mars). "Le chômage au plus bas depuis 1992": remettons les pendules à l'heure. *Regards économiques*.

DEJEMEPPE, M. (2019-2020). Cours d'*Econométrie appliquée : microéconométrie (LECON2033)*. UCLouvain

DEMOUSTIER, D. (2006). 3. L'économie sociale et solidaire et le développement local. Dans J.-N. Chopart, *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire* (pp. 115-132). Paris: La Découverte.

DRAKE, S. (2018). *Determinants of regional unemployment rate differentials: An empirical analysis of swedish municipalities*.

- EUROSTAT (2021), https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/LFST_R_LFU3RT_custom_311460/default/able?lang=fr, *Taux de chômage par sexe, âge, niveau d'éducation atteint et région NUTS 2 (%)*, consulté le 10/01/2021
- FAGGIO, G., & OVERMAN, H. (2012, Juin). The effect of public sector employment on local labour markets. *Journal of Urban Economics*, pp. 91-107.
- GARBARCZYK, B. (2016). *Les rôles du bénévolat dans l'économie sociale*. SAW-B. Récupéré sur <https://saw-b.be/>
- GARDIN, L., LAVILLE, J.-L., & NYSSSENS, M. (2012). *Entreprise sociale et insertion: Une perspective internationale*. Paris: Desclée de Brouwer.
- IWEPS (2021), <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/population-active-taux-dactivite-taux-demploi-taux-de-chomage-administratifs-commune/>, *Indicateurs statistiques*, consulté le 10/01/2021
- JOFRE-MONSENY, J., I.SILVA, J., & VAZQUEZ-GRENNO, J. (2016). *Local Labour Markets Effects of Public Employment*.
- KARAALP, H. (2016). Regional unemployment in Turkey: A spatial panel data analysis. *Journal of Social Security*.
- MENDELL, M., ENJOLRAS, B., & NOYA, A. (2010). *L'économie sociale au service de l'inclusion au niveau local: Rapport sur deux régions de France: Alsace et Provence-Alpes-Côte d'Azur*. OECD Local Economic and Employment Development (LEED).
- MERTENS, S., & MARÉE, M. (2008). Définir l'économie sociale en Belgique. E-note n°4. Récupéré sur <https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/12724/1/Enote4%20fr.pdf>
- MONZON, J. L., & CHAVES, R. (2016). *L'économie sociale dans l'Union Européenne*. CIRIEC.
- NBB (2020), Banque Nationale de Belgique, <https://www.nbb.be/fr/publications-et-recherche/evolutions-statistiques-de-lemploi/marche-du-travail/taux-de-chomage-par-0>, *Taux de chômage par âge, sexe, niveau d'éducation et nationalité*, consulté le 14/01/2021
- NYSSSENS, M., LEMAITRE, A., & PLATTEAU, A. (2004). Quelle place et quels enjeux pour les entreprises sociales d'insertion en Belgique? *Reflets et perspectives de la vie économique*, pp. 25-36.
- NYSSSENS, M. (2019-2020). Cours d'*Economie sociale (LECON2351)*. UCLouvain
- OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE SOCIALE. (2020). *Etat des lieux de l'économie sociale 2017-2018*. ConcertES.

- OECD. (2013). *Job creation through the social economy and social entrepreneurship*.
- PAPKE, L. (1994). Tax policy and urban development. Evidence from the Indiana enterprise zone program. *Journal of Public Economics*, pp. 37-49.
- PERSAIS, E. (2012). Entreprises sociale et socialement responsable : le fossé est-il si grand ? *Management international / International Management / Gestión Internaciona*, pp. 41-56.
- STATBEL (2021), <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage-plus>, *Emploi et chômage-plus de chiffres/ EFT 1999-2019*, consulté le 16/01/2021
- VAN DER LINDEN, B. (2000). Un pacte renouvelé entre sécurité sociale et emploi. *Revue Belge de la Sécurité Sociale*.
- VAN HAEPEREN, B. (2016, Automne). Introduction: Du chômage aux chomeurs. *Dynamiques régionales: Revue interdisciplinaire de l'IWEPS*, pp. 4-9.
- WALSTAT (2021a), https://walstat.iweeps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&indicateur_id=236400&ordre=0&periode=moyenne%20annuelle%202020%20provisoire&niveau_agre=P&sel_niveau_catalogue=P, *Taux de chômage BIT par province*, consulté le 14/01/2021
- WALSTAT (2021b), https://walstat.iweeps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=4&indicateur_id=236400&sel_niveau_catalogue=C&ordre=0, *Taux de chômage BIT par commune*, consulté le 14/01/2021
- WALSTAT (2021c), https://walstat.iweeps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=18&indicateur_id=841001&sel_niveau_catalogue=C&ordre=0, *Nombre d'entreprises d'économie sociale (siège principal)*, consulté le 04/04/2021
- WALSTAT (2021d), https://walstat.iweeps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&indicateur_id=841002&ordre=0&periode=ann%C3%A9e%202018%20&niveau_agre=C&sel_niveau_catalogue=C, *Nombre de postes de travail salarié dans l'économie sociale selon le lieu du siège principal (poste(s))*, consulté le 04/04/2021
- WESTLUND, H. (2003, Juin). Social economy and employment-the case of Sweden. *Review of Social Economy*, pp. 163-182.
- WESTLUND, H., & WESTERDAHL, S. (1997). *Contribution of the Social Economy to Local Employment*. Östersund: Swedish Institute for Regional Research.
- WOOLDRIDGE, J. (2013). *Introductory econometrics: A modern approach (5th edition)*. South-Western-Cengage Learning, Canada.

Annexes

Annexe 1 : Communes écartées de l'analyse empirique

Nom commune	Province
Andenne	Namur
Anderlues	Hainaut
Anhée	Namur
Ans	Liège
Boussu	Hainaut
Braine-l'Alleud	Brabant wallon
Braine-le-Château	Brabant wallon
Chastre	Brabant wallon
Châtelet	Hainaut
Dinant	Namur
Fernelmont	Namur
Flobecq	Hainaut
Frameries	Hainaut
Frasnes-lez-Anvaing	Hainaut
Gerpennes	Hainaut
Grez-Doiceau	Brabant wallon
Ham-sur-Heure-Nalinnes	Hainaut
Jodoigne	Brabant wallon
La Roche-en-Ardenne	Luxembourg
Lobbès	Hainaut
Manage	Hainaut
Mettet	Namur
Montigny-le-Tilleul	Hainaut
Mont-Saint-Guibert	Brabant wallon
Nivelles	Brabant wallon
Rixensart	Brabant wallon
Saint-Ghislain	Hainaut
Saint-Léger	Luxembourg
Sprimont	Liège
Wavre	Brabant wallon
Yvoir	Namur

Annexe 2 : Estimations en différence première pour 262 communes

VARIABLE	(1) FD
	log(dei)
log(postes_es)	-0,0035 (0,0044)
log(pop)	0,8013*** (0,1409)
Indicatrices communales	Oui
Ecart-types :	
Cluster	Oui
Nombre de communes	262
Nombre de périodes	8
Nombre d'observations	2096
R ²	0,4438

Ecart-types entre parenthèses

*lorsque p-valeur<0,1 ; **lorsque p-valeur<0,05 ; ***lorsque p-valeur<0,01

Annexe 3 : Estimations en différence première au niveau des arrondissements

VARIABLE	(1) FD SANS TREND	(2) FD AVEC TREND
	log(dei)	log(dei)
log(postes_es)	-0,0147 (0,0392)	-0,0185 (0,0363)
log(pop)	2,0872*** (0,5085)	1,4546 (1,016)
Indicatrices annuelles	Oui	Oui
Indicatrices communales	Non	Oui
Ecart-types :		
Cluster	Oui	Oui
Nombre d'arrondissements	20	20
Nombre de périodes	8	8
Nombre d'observations	160	160
R ²	0,8185	0,8512

Ecart-types entre parenthèses

*lorsque p-valeur<0,1 ; **lorsque p-valeur<0,05 ; ***lorsque p-valeur<0,01